

- **p4** Le mot de la Présidente
- **p5** Composition du Bureau
- **p6** Composition du Conseil d'Administration
- **p8** Rapport d'Activité
- **p20** Publications du CFG
- **p34** Annuaire du CFG
 - Liste des membres par collège **p36**
 - Coordonnées des membres par collège **p40**
 - Classement des membres par activité **p66**
- **p69** Statuts
- **p76** Règlement intérieur
- **p83** Pages Jaunes
- **p85** Liste des normes applicables
- **p93** Adresses utiles
- **p96** Liste des annonceurs



Le Comité Français des Géosynthétiques
est le Chapitre Français de l'I.G.S.
Société Internationale des Géosynthétiques
"French Chapter of I.G.S.,
International Geosynthetics Society"



SECRETARIAT

Mme Danièle PECK
9, rue du Gué - 92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 01 41 96 90 93 - Fax : 01 41 96 91 05
e-mail : secretariat.cfg@wanadoo.fr
web : cfg.asso.fr



Espoir, savoir-faire et faire savoir, tels seront les maîtres-mots au CFG pour 2021

En ces temps particulièrement troublés, l'annuaire du CFG reste plus que jamais un des vecteurs de lien dans notre communauté et vers l'extérieur. Je souhaite y placer ce mot sous le signe de l'espoir. L'espoir de vivre en 2021 la fin de la crise sanitaire, celui de pouvoir nous retrouver en personne au cours des événements qui rythment l'activité de notre comité. Celui également d'un nouvel élan pour le CFG avec une communication renouvelée.

Parce que le Comité Français des Géosynthétiques est une communauté au sein de laquelle existent des relations fortes, tissées entre des personnes passionnées, des laboratoires d'essais et de recherche aux chantiers, nous pouvons continuer à affirmer que les géosynthétiques sont un des maillons incontournables de la contribution au développement durable que nous continuerons en 2021 de promouvoir au niveau national sans négliger de valoriser le savoir-faire français historique mais toujours innovant à l'international.

Le CFG s'appuiera à partir de 2021 sur un nouveau partenaire média, afin de favoriser sous une forme renouvelée et à travers des vecteurs variés et complémentaires la diffusion de la connaissance produite au sein du CFG, capitalisée à travers des fascicules, mais également les communications lors de conférences ou dans des revues.

L'implication de jeunes sera significative en particulier à travers des propositions d'articles pour un numéro de la **Revue Française de Géotechnique** dédié à la nouvelle génération d'ingénieurs, dont le CFG est partenaire auprès du CFMS, du CFGI et du CFMR.

Le CFG a produit et continuera de produire nombre de guides techniques. Les attendus de cette année 2021, après le **guide anti-remontées de fissures** paru en 2020 sont le guide de protection contre l'endommagement des géomembranes, ainsi que des guides d'utilisation des normes de dimensionnement.

Le GT formation s'emploie également à élaborer des supports de formation initiale cohérents sur le fond et la forme. La présentation des matériaux et des fonctions devrait ainsi voir le jour en 2021.

Les associations professionnelles que sont **l'AFAG, l'AFPGA, l'APRODEG et l'ASQUAL** continuent de s'impliquer aux côtés du CFG plus que jamais pour veiller à ce que la production soit utile à la compréhension des problématiques géosynthétiques par les maîtres d'ouvrage. Nous poursuivons enfin la préparation des **Rencontres Géosynthétiques** que nous avons à nouveau déplacées, **du 5 au 7 avril 2022**, dans l'espoir de pouvoir nous réunir à **Saint Malo** en début d'année prochaine.

Fortes des atouts que représentent une solide base technique, des compétences et la volonté de transmettre nos savoir-faire, je ne doute pas que la communauté des géosynthétiques saura faire-savoir cette année encore la contribution qui est celle des géosynthétiques au développement durable.

Nathalie TOUZE

COMPOSITION DU BUREAU

— PRÉSIDENTE

Nathalie TOUZE

INRAE IDF Jouy en Josas - Antony
Domaine de Vilvert
78352 JOUY-EN-JOSAS Cedex
Tél. : 06 38 99 80 60
e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

— 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Frédéric OUVRY

ANTEA GROUP
803, boulevard Duhamel de Monceau
CS 30602
45166 OLIVET Cedex
Tél. : 06 13 54 47 21
e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.fr

— 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Christophe PELLEZ

SOL SOLUTION
ZA des Portes de Riom Nord - BP 178
63204 RIOM Cedex
Tél. : 04 73 64 74 84
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

— SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Guillaume STOLTZ

INRAE Provence Alpes Côte d'Azur
3275 rue Cézanne - CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

— SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Pascal ROSSIGNY

CEREMA ITM
110, rue de Paris
77171 SOURDUN
Tél. : 01 60 52 33 61
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

— TRÉSORIÈRE

Véronique HEILI

CEREMA EST
Laboratoire de Nancy
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

— TRÉSORIER ADJOINT

Sébastien GASTAUD

FRANCE MACCAFERRI
8, rue Pierre Méchain - CS 80008
26901 VALENCE Cedex 9
Tél. : 06 40 25 84 24
e-mail : s.gastaud@maccaferri.com

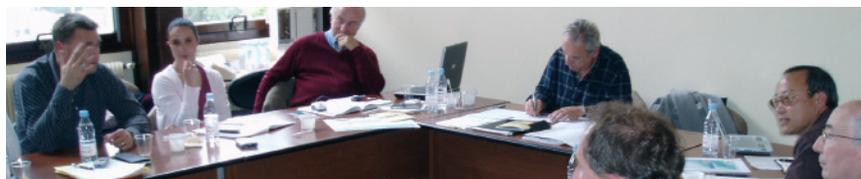
— PAST - PRÉSIDENT

Jean-Pierre MAGNAN

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
14-20, boulevard Newton
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex
Tél. : 01 81 66 82 60
e-mail : jean-pierre.magnan@ifsttar.fr

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. C. ALLAIN	VINCI CONSTRUCTION	Collège 3
M ^{me} A-L BACKES	DUPONT DE NEMOURS	Collège 3
M. B. BREUL		Collège 4
M. S. GASTAUD	MACCAFERRI	Collège 3
M ^{me} V. HEILI	CEREMA	Collège 2
M ^{me} A. JOSEPH	CEREMA	Collège 2
M. N. LAIDIE	TENCATE GEOSYNTHETICS	Collège 1
M. P. LEBON	ASQUAL	Collège 1
M. J-P MAGNAN	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	Collège 2
M. J-F OUVRY	ANTEA GROUP	Collège 3
M. J-C PELLEZ	SOL SOLUTION	Collège 3
M. P. ROSSIGNY	CEREMA	Collège 2
M. T. SAHM	SIPLAST ICOPAL	Collège 1
M. G. STOLTZ	INRAE	Collège 2
M ^{me} N. TOUZE	INRAE Jouy en Josas - Antony	Collège 2
M. T. WOHLHUTER	ARCADIS	Collège 3



**VALORISE
VOS PRODUITS ET
SERVICES DU SECTEUR
DES GÉOSYNTHÉTIQUES...**



**...PAR DES CERTIFICATIONS
DE LA QUALITÉ À LA FRANÇAISE**

LES MISSIONS

ASQUAL (ASSOCIATION QUALITE) a pour mission principale de participer à la promotion de la qualité. Elle a vocation à faire progresser la qualité des produits, services ou organisations des professionnels s'engageant dans une démarche de certification ASQUAL.

LES VALEURS

L'association défend des valeurs fondamentales pour ses activités d'évaluation :

- Impartialité,
- Compétences techniques,
- Confidentialité,
- Confiance,
- Partage des connaissances et d'informations

ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL

GT Formation.....	p9
GT Cellule de veille normative.....	p10
GT Poinçonnement.....	p12
GT Communication.....	p13
GT Contrôle extérieur - Application de géomembranes.....	p14
GT Guide d'utilisation des normes de dimensionnement.....	p16
GT Jeunes membres du CFG.....	p17
GT Développement durable.....	p18
Publications du CFG.....	p20

GT FORMATION



L'objectif du groupe de travail « Formation » du CFG est de diffuser la connaissance technique sur les géosynthétiques en France.

Les diaporamas soumis l'année dernière ont été finalisés et l'un d'entre eux a été commenté afin de créer la base d'un commentaire vocal pour la vidéo. Le prestataire OBEA qui vient d'être choisi va maintenant mettre en œuvre les voix sur les 2 documents cette année.

— Merci aux membres du CFG pour leurs idées et leurs contributions afin de continuer de promouvoir et diffuser les connaissances dans le domaine des géosynthétiques.

Véronique HEILI & Jean-Christophe PELLEZ



GT CELLULE DE VEILLE NORMATIVE

Membres de la cellule de veille :

Véronique Heili (VHE)
(Secrétaire BNTRA CN GSY)
suivi financier & animatrice

Philippe Delmas (PhD)
(Président BNTRA CN GSY)
co-animateur

Agnès Joseph (AJO)

François Caquel (FCA)

1_Mission accès Sagaweb

Après les démarches engagées en 2019, le Conseil du CFG a décidé de ne pas donner suite à cette idée compte tenu du coût de sa réalisation.

2_Mission interface CFG/BNTRA

• **INFORMATION RÉGULIÈRE DU CONSEIL**, par les membres de la cellule de Veille (AJO) et (VHE) ;

• **NOTES D'INFORMATION** (2 fois par an : juin/juillet et décembre/janvier)

La situation sanitaire depuis le début de l'année 2020 a entraîné une activité réduite des groupes de travail Européens et internationaux. Peu d'évolution sont à noter par rapport à fin 2019, ce qui n'a pas entraîné de note spécifique.

• **ACTIVITÉS :**

— CEN TC189

Le blocage à la publication des normes harmonisées par la Commission Européenne n'est pas résolu en 2020. Et la refonte du RPC (Règlement des Produits de la Construction) qui a été lancée et qui vise à un pilotage à l'amont de l'écriture des normes par la Commission Européenne devrait entraîner la mise en place de groupe d'experts (hors CEN) qui devrait ajouter de la complexité au suivi de la normalisation européenne et à la prise en compte des avis des experts techniques habituels. On notera que les Géosynthétiques ont été classés en priorité 29/34 par les États Membres parmi les produits de construction. Pas de réunion plénière du CEN TC189 en 2020, que ce soit en présentiel ou en visio-conférence.

Les quelques activités qui se sont poursuivies et qui le nécessitaient ont été présentées au Conseil du CFG par (VHE). La diffusion des notes d'information se fera conformément à la stratégie décidée avec avec le nouveau prestataire « Communication ».

Une réunion des « Convenors » s'est tenue le 2 février 2021 en visio-conférence pour faire le point sur les activités en cours et planifier les activités pour 2021 : 2^{ème} réunion des « Convenors » le 12 avril et réunion plénière le 14 juin 2021 ; toutes deux en visio-conférence.

Hormis la situation des normes harmonisées présentées ci-dessus, pour 2020, on notera les activités des groupes « horizontaux » :

- « **sustainability** » constitution du groupe et première réunion avec le représentant du CEN TC189 Francesco FONTANA
- « **substances dangereuses** » : les travaux ont abouti à la rédaction des 3 parties du CEN TS 16637 - Produits de construction. Évaluation de l'émission de substances dangereuses, soumis à enquête début 2021.

— ISO 221

Le Comité Technique s'est réuni en plénière en visio-conférence le 16 octobre ; les différents WG y ont présenté l'avancement de leurs travaux respectifs, après s'être réunis en distanciel les jours précédents pour les WG2, WG3 et WG6. Les travaux qui nécessitent une attention particulière sont notamment ceux du « PG5 stabilisation » du WG6, et l'évolution des documents ISO 20432 - Long term strength et TR 18198 - Long-term flow (WG5) qui devraient évoluer en TS (Technical Specifications) au vu des nombreux commentaires remontés.

Le prochain Comité Technique devrait se tenir à l'automne (à confirmer).

— BNTRA CN GSY

La commission s'est réunie 6 fois en 2020 dont 5 fois en visio-conférence. Hormis le rôle de Commission « miroir » du CEN et de l'ISO avec les votes correspondants

Normes en cours de publication :

- **NF EN ISO 12958-2** « Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la capacité de débit dans leur plan - Partie 2 : Essai de performance »

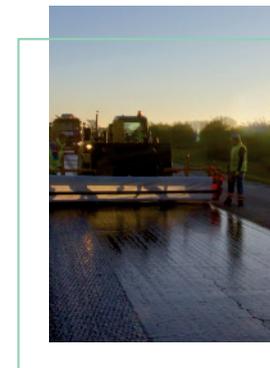
3_Mission support des frais de mission

- Le budget 2020 d'un montant de 10 k€ n'a pratiquement pas été consommé, compte tenu des conditions sanitaires qui empêchent les déplacements à l'étranger depuis mars 2020.
- Pour 2021, aucun support financier n'est demandé à ce jour compte tenu de la situation sanitaire. Le cas échéant, si nécessaire, un projet de budget sera soumis au Conseil si les voyages devenaient de nouveau possibles.

Normes en cours de révision :

- **NF G 38-019** « Textiles - Articles à usages industriels - Essais des géotextiles - Détermination de la résistance au poinçonnement »
- **NF P84-703** « GSB – détermination de la capacité de gonflement de l'argile » amendement rectificatif
- **NF G 38-061** - Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Systèmes de drainage et de filtration - Dimensionnement et éléments de conception

En 2020, la cellule de veille n'a pas fait l'objet de demandes du CFG vis-à-vis de la CN-GSY/BNTRA en matière de nouveaux sujets de normalisation potentiels. Elle reste évidemment ouverte à toute proposition.



La liste des normes françaises du domaine géotechnique au 30 novembre 2018 est consultable sur le site du C.F.G. :

www.cfg.asso.fr

GT POINÇONNEMENT



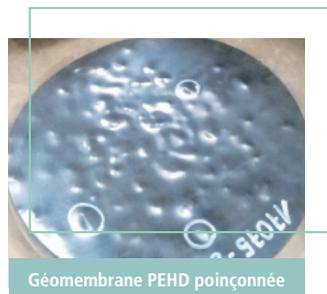
Protection contre l'endommagement des géomembranes

Le groupe de travail œuvre depuis plusieurs années à l'analyse des connaissances sur l'endom-magement par poinçonnement des géomembranes et aux méthodes de protection pour l'éviter.

Les ouvrages concernés sont les installations de stockage de déchets et les ouvrages hydrauliques, le dimensionnement en barrages et tunnels étant régi par des recommandations émanant d'autres organismes.

Actuellement, le groupe de travail a rédigé une version avancée du futur guide. Pour établir les préconisations pour le dimensionnement d'un dispositif d'étanchéité par géomembrane, une étude complémentaire, soutenue financièrement par le CFG, l'Asqual et tous les producteurs de géosynthétiques de protection et un maître d'ouvrage, a été réalisée au sein du groupe de travail. Le Cerema de Nancy a notamment réalisé tout une série d'essais index sur l'ensemble des géotextiles de protection. Les résultats obtenus ont été analysés par le groupe de travail et intégrés au guide. Ces résultats feront l'objet d'une communication aux prochaines Rencontres Géosynthétiques. La rédaction du guide est actuellement en cours de finalisation.

Guillaume STOLTZ (Inrae PACA)



Géomembrane PEHD poinçonnée

GT COMMUNICATION

La crise sanitaire de mars 2020, qui nous a contraints de reporter notre journée technique, a mis un coup de frein à nos projets de communication.

Le Groupe Communication a poursuivi sa recherche de partenaire Com et presse pour accompagner le CFG dans sa communication en remplacement de VP Com, qui a cessé son activité fin 2019.

Le Conseil et le Bureau ont travaillé pour nous permettre de capitaliser sur l'existant :

le communiqué de presse sur la normalisation a été repris par le magazine Enjeux de l'AFNOR en mai 2020 « Des normes pour soutenir les géosynthétiques ».

Une lettre du CFG vous a été transmise en octobre 2020, essentiellement pour vous présenter le nouveau bureau et rappeler que les « Recommandations générales pour l'emploi des géosynthétiques comme dispositifs retardant la remontée des fissures dans les chaussées » a été publié en avril 2020.

Le GT Com remercie LIC, prestataire web dont on peut toujours saluer l'implication et la réactivité, notamment en gardant le lien durant cette année troublée.

La page LinkedIn compte 284 abonnés à fin 2020, soit 67 nouveaux abonnés. N'hésitez pas à partager au maximum nos actualités sur vos propres réseaux. Le projet de charte de communication a été reporté à 2021 mais devrait faciliter le relai des informations (usage du #CFG notamment) dans le respect des statuts de notre association.

Le site des Rencontres a été mis à jour pour vous présenter les dates et lieu. Le contexte sanitaire nous a poussé à organiser les rencontres à l'automne plutôt qu'au printemps.

Le nouveau prestataire com a été identifié fin 2020. OBEA travaille désormais avec le CFG sur la communication et les relations presse. Nous espérons avoir un nouvel élan, avec plein d'optimisme, de dynamisme pour préparer les futures rencontres du CFG 2021.

— Je remercie les membres pour leurs contributions régulières dans nos projets de communication, communiqués de presse, retours d'expérience et témoignages. Et n'oubliez pas :

« NOTRE TRAVAIL DE PÉDAGOGIE REPOSE SUR NOTRE IMPLICATION DANS LE PARTAGE DE L'INFORMATION ».

Pierre LEBON

GT CONTRÔLE EXTÉRIEUR - APPLICATION DE GÉOMEMBRANES

La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) est une loi française qui met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, le maître d'ouvrage est amené à déléguer au maître d'œuvre certains de ses pouvoirs en matière de contrôle technique et financier. Cependant et contrairement au secteur du bâtiment, il n'y a pas dans le domaine des infrastructures, d'obligations légales en matière de Contrôle Technique.

C'est pour cette raison que l'Etat s'est doté de ses propres documents de référence (Circulaire n° 94-56 du 5 mai 1994, circulaire n°2001-65 du 18 septembre 2001, recommandation T1-87 de la Commission centrale des marchés aux maîtres d'ouvrage publics à propos de la gestion et de l'assurance de la qualité, ...) en matière de Contrôle Extérieur.

Le Contrôle Extérieur doit donc être intégré à une phase d'exécution des travaux. Ses missions doivent être bien définies (C.C.T.P) pour prévoir les étapes de ce contrôle et les modalités de prise en compte des mesures correctrices dans les différents contrats, notamment sur les questions financières et de planning. Ceci permettrait d'éviter l'inadéquation entre le risque présenté par l'ouvrage et son exploitation, et la mission de contrôle.

En l'absence de référentiel, la situation actuelle amène trop souvent les donneurs d'ordre à demander une mission de contrôle sans avoir établi de cahier des charges ce qui conduit à des offres techniques et financières très variables allant de la réelle mission complète intégrant les différentes étapes de la construction à la simple visite en fin de travaux. Dans ce dernier cas, ces missions tronquées ne permettent pas de contrôler la qualité de la réalisation des travaux et n'aident pas à la recherche des causes d'un dysfonctionnement par manque d'informations.

Le CFG a créé, en 2019, le GT « contrôle extérieur » afin d'établir, avec toutes les parties prenantes, les bonnes pratiques en la matière et mettre à leur disposition, un guide sur les règles de l'art du contrôle extérieur de la mise en œuvre des géomembranes.

La réunion de lancement a eu lieu en février 2019. Trois réunions ont suivi jusqu'à septembre 2019 et ont permis d'élaborer un projet de fascicule qui intègre :

- La définition du « contrôle extérieur » et son contexte
- Les compétences techniques du contrôleur et les moyens techniques associés
- La prestation de contrôle extérieur (organisation, communication, contrôles réalisés, essais, ...)
- Le rapport « type » de contrôle extérieur

Le travail mis en œuvre a également conduit à se questionner sur l'opportunité de réviser le guide du CFG « Détection de fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques » afin d'assurer que les méthodes électriques restent adaptées en l'état des connaissances et réalisations actuelles.

Un sous-groupe de contrôleurs s'est réuni en octobre 2020 pour établir le contenu d'un « rapport type » de contrôle extérieur. La consolidation de ces éléments a conduit à produire un premier projet final qui sera mis à enquête au groupe début 2021 avant de lancer le processus de validation et diffusion par le CFG.

- Les informations, prochaines dates, comptes rendus des réunions, ainsi que le projet de guide sont disponibles auprès des animateurs.

Pierre LEBON & Laurent SAUGER

SOL SOLUTION
L'innovation sur de solides appuis

*Ingénierie géotextile
Soutènements en sol renforcé*

WWW.SOL-SOLUTION.COM

**SOLUTION COMPLETE
GEOTEXTILE ALVEOLAIRE M3S**

- Dimensionnement mission G3 (NF P 94-500)
- Fourniture des géotextiles et des structures de parement
- Assistance sur chantier
- Contrôles et suivis d'exécution

SOL SOLUTION
ZA des Portes de Biom Nord
23 avenue Georges Gershwin
BP 178 - 63204 RIMM Cedex
FRANCE

T : +33 (0)4 73 64 74 84
F : +33 (0)4 73 64 74 80
M : contact@sol-solution.com
www.sol-solution.com

GT GUIDE D'UTILISATION DES NORMES DE DIMENSIONNEMENT

Ce guide est destiné à familiariser le plus grand nombre d'utilisateurs avec les solutions géosynthétiques et les normes de dimensionnement qui leur sont associées. Il est composé de plusieurs fascicules.

Un premier fascicule préliminaire revient sur la terminologie spécifique aux géosynthétiques, décrit le contexte réglementaire qui définit notamment la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également dans un grand tableau de synthèse l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Les autres fascicules, spécifiques à chaque famille d'ouvrages, décrivent la place des géosynthétiques dans l'ouvrage et les mécanismes de fonctionnement pour

permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent. Afin d'éviter des contentieux en phase d'exécution, ces fascicules s'emploieront à lister de manière la plus exhaustive possible les contraintes et points d'arrêt en phase de conception, voire même les dispositions à proscrire. L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement seront réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement seront listées avec le cas échéant les paramètres associés.

Le fascicule préliminaire et le premier fascicule thématique relatif aux Installations de Stockage de Déchets sont en phase de publication sur le site du CFG.

Philippe DELMAS & Alain HERAULT

GT JEUNES MEMBRES DU CFG

Dédié aux étudiants et aux professionnels de la filière âgés de moins de 36 ans, le groupe des Jeunes Membres du CFG a été lancé fin 2019. Ce groupe est au service du développement et de la communication du Comité et de la filière géosynthétiques toute entière.

En 2021, la Revue Française de Géotechnique (RFG) met à l'honneur les comités Jeunes de ses 4 comités parrains : le CFG, le CFMS, le CFMR et le CFGI avec un numéro spécial Jeunes prévu pour l'été 2021.

Après un appel à publication scientifique, deux jeunes membres du CFG ont été sélectionnés pour écrire deux articles dans cette édition spéciale de la RFG. Nous félicitons Nicole KHOUEIRY et Wilfried FOROGO pour leur implication.

Sébastien GASTAUD



MAITRISE D'ŒUVRE ET EXPERTISES

- Installations de stockage de déchets
- Projets géotechniques/Instrumentation
- Aménagements hydrauliques
- Infrastructures urbaines et de transport

CONTROLE DE L'INTEGRITE DES GEOMEMBRANES

- Contrôles externes ou extérieurs
- Détections géoélectriques de fuite



WSP France
33 Allée Champrond
38330 SAINT ISMIER
Tél 04.80.70.04.22
www.wsp.com



GT DÉVELOPPEMENT DURABLE

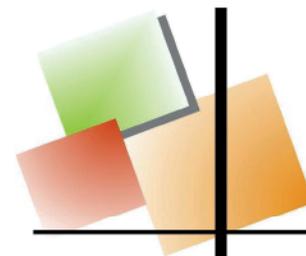
La cellule développement durable du CFG a pour objectif, en lien avec les associations professionnelles et le GT Communication, d'élaborer une communication positive pour porter à connaissance des membres du CFG mais également des différentes parties prenantes autour de la profession de la contribution au développement durable des GSY dans leurs applications : solutions économiques, durables, permettant une réduction de l'empreinte carbone par rapport à des solutions alternatives avec sols ou bétons.

Un second axe de travail portera sur la communication autour des matériaux eux-mêmes : durabilité, inclusion de matières recyclées dans la fabrication des géosynthétiques, fin de vie et recyclabilité.

Enfin, l'importance sociale de la filière ne sera pas oubliée : création d'emplois, formation des personnes et autre initiatives contributives de démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises, au même titre que les enjeux environnementaux et économiques mieux connus, feront l'objet de communications.

Des outils seront ainsi développés, à l'usage des membres du CFG, pour faciliter une communication coordonnée.

Nathalie TOUZE



TÉLÉPHONE : 01 34 18 24 32

info@d-geo.fr

TÉLÉCOPIE : 01 34 18 06 11

DGO DES GÉOSYNTHÉTIQUES

PASSION ET SAVOIR-FAIRE

Une gamme complète de géosynthétiques

- ✓ **Géotextiles tissés LF**
- ✓ **Géotextiles non tissés aigilletés Geo PP**
- ✓ **Géogrilles**



Essai de traction



Géotextile aigilleté Geo PP

- ✓ **Géocomposites**
- ✓ **Fibres naturelles**
- ✓ **Géomembranes**

Recommandations pour l'emploi des géotextiles dans le renforcement des ouvrages en terre

Les recommandations **décrivent de manière très complète** pour les différents types d'ouvrages de renforcement par géotextiles et produits apparentés la **conception et le dimensionnement des ouvrages**, en intégrant une large gamme de parements et de type d'ouvrages, la mise en œuvre, les spécifications et le contrôle des géosynthétiques.



Fascicule n°9 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Afin de tenir compte des dernières évolutions en matière de prise en compte de la sécurité liées à la normalisation européenne, il convient de **se rapporter aux dernières versions du projet de norme NF G 38064** étudié par la Commission de normalisation Géosynthétiques du BNSR.

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géomembranes

Ce fascicule présente les différentes familles de géomembranes et définit ce qu'est une géomembrane. **Il introduit ensuite la notion de Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (D.E.G.) où pour concevoir un ouvrage il faut tenir compte :**

- de la structure support,
- de la structure d'étanchéité,
- de la structure de protection (éventuelle).



Fascicule n°10 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le fascicule aborde les thèmes suivants successivement :

- les matériaux constitutifs du D.E.G.,
- la conception et les paramètres à prendre en compte pour la conception,
- les aspects de mise en œuvre,
- enfin les aspects qualité (réception, garantie, assurances).

Ce fascicule permet une initiation exhaustive aux géomembranes pour tous les acteurs (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, bureaux de contrôle, entreprises de terrassement, producteurs).

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

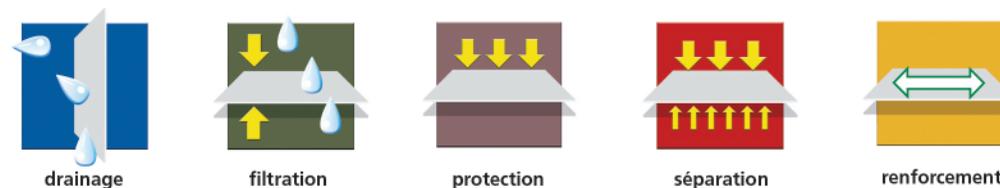


Géotextiles Fibertex®

Les Géotextiles Fibertex permettent: une économie de matériaux, une installation rapide, la pérennité des ouvrages. Les Géotextiles Fibertex: la solution adaptée à tous les travaux de constructions.

Les applications: **Travaux de sonstruction • Aménagement de terrains • Travaux routiers • Tavaux hydrauliques • Systèmes de filtration et de drainage • Centres d'Enfouissement Technique et bassins d'étanchéité • Protection des pipes (gaz, eau, électricité)**

Les principales fonctions sont:



Fibertex France SARL

218, Chaussée Jules César
Beauchamp, F-95252 Taverny Cedex
Tel. +33 139 959 520 · Fax +33 139 959 521
nira@fibertex.com · www.fibertex.fr

Fibertex
NONWOVENS



Recommandations générales pour l'utilisation des géosynthétiques dans les centres de stockage de déchets

L'ouvrage constitue un outil indispensable pour comprendre le rôle clé que jouent les géosynthétiques dans la **protection des écosystèmes environnant les stockages de déchets**. Ce fascicule, clair et concis, s'intéresse autant à la conception spécifique des C.S.D., qu'au rôle fondamental des géosynthétiques, ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur contrôle et l'assurance de la qualité.



Fascicule n°11 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Reconnu par les autorités règlementaires, il est devenu **une référence incontournable**.

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques

Les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques font appel à des spécificités de comportement dont la maîtrise aux stades de la conception et de la réalisation est déterminante pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.



Fascicule n°12 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le fascicule N°12 « **Recommandations Générales pour la Réalisation d'Étanchéité par Géosynthétiques Bentonitiques** » recense les règles de l'art qui s'appliquent à ces produits et propose un cadre général pour la mise en œuvre des contrôles nécessaires à la maîtrise des travaux.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr



HYDRAULIQUE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT

COLETANCHE
BITUMINOUS GEOMEMBRANE

Composées d'un géotextile en non tissé polyester imprégné de bitume, les géomembranes COLETANCHE, certifiées ASQUAL, bénéficient d'une forte résistance mécanique et sont capables de s'adapter à toutes les formes de terrain et à tous les environnements. Elles résistent au vieillissement et aux agressions mécaniques et supportent des dispositifs de couverture en enrobés ou en béton.

DES
GÉOMEMBRANES
EN BITUME
ÉLASTOMÈRE

Gamme ES	Gamme XP
SC1	XPC
ES2	XP1
ES3	XP2
ES4	XP3
ES1	XP4

www.coletanche.com



Détection des fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques

Consécutivement à la mise au point d'une grille de critères qui permet d'harmoniser le niveau d'information sur les différentes méthodes de détection de fuites dans les géomembranes existantes, la **réaction d'un guide** à l'usage des potentiels utilisateurs de méthodes de détection de fuites a été achevée.

Le **guide** présente, pour les différentes catégories de méthodes les plus couramment utilisées, le principe de fonctionnement, les domaines d'application, les conditions d'utilisation ainsi que les ouvrages dont l'étanchéité peut être testée.



Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Guide pour la réalisation des planches d'essais pour endommagement

Le groupe a d'abord **défini une méthodologie** pour le dimensionnement des DEG. Ce dimensionnement s'appuie sur des essais index et de performance. La revue des normes d'essais susceptibles d'être utilisées en essai index ou performance a permis au groupe d'en retenir certaines. Le critère retenu pour traduire l'endommagement des géomembranes, quelle que soit leur nature, est la **perforation de celles-ci**.



Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Importantes, les difficultés scientifiques révèlent le manque de connaissance partagée des mécanismes d'endommagement, tant les données sont limitées et disparates. Le groupe a commencé à synthétiser les connaissances acquises et l'expérience des participants.

Le groupe a élaboré un guide pour la réalisation de planches d'essais d'endommagement, planches destinées à étudier le comportement des DEG lors de leur mise en œuvre.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Tout
ce que vous souhaitez savoir
sur les **géomembranes**

E-mail : info@aprodeg.org

Recommandations pour l'utilisation des géosynthétiques bentonitiques en installations de stockage de déchets

L'objet de ce fascicule est de fournir des informations relatives à l'**utilisation des géosynthétiques bentonitiques (GSB)** dans les Installations de stockage de déchets (ISD) ainsi que des **recommandations** pour leur utilisation et leur mise en œuvre.

Le choix retenu par les rédacteurs est d'identifier les éléments techniques utiles à l'emploi des géosynthétiques bentonitiques, même si la détermination de certaines de leurs caractéristiques n'est pas encore normalisée.

Par géosynthétiques bentonitiques, on entend tous produits manufacturés en forme de nappe constitué d'un assemblage de matériaux comportant au moins de la bentonite, en poudre ou granulés, assurant la fonction étanchéité et de un ou plusieurs géosynthétiques utilisés comme support ou conteneur, utilisés dans le domaine de la géotechnique et du génie civil, assurant la fonction étanchéité (AFNOR, 2008).



Fascicule n°13 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Les géosynthétiques bentonitiques peuvent être utilisés à de nombreux endroits dans les installations de stockage de déchets. L'utilisation la plus fréquente est sans doute en fond, flanc (sous la géomembrane, en étanchéité combinée) ou couverture des casiers d'ISD. Les GSB peuvent également être utilisés en complément d'une géomembrane dans les bassins de stockage de lixiviats.



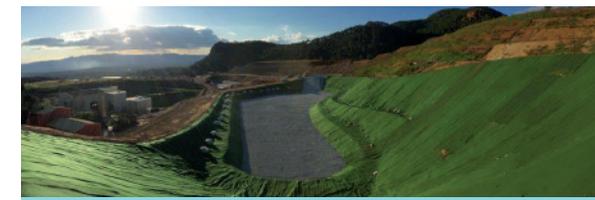
Utilisation des normes de dimensionnement dans la conception des ouvrages avec géosynthétiques : géotextiles & produits

Ce « Guide d'utilisation des normes de dimensionnement dans la conception des ouvrages avec géosynthétiques : géotextiles et produits apparentés » est destiné à familiariser le plus grand nombre d'utilisateurs avec les solutions géosynthétiques et les normes de dimensionnement qui leur sont associées. Il est composé à ce jour de deux fascicules.

Un premier fascicule préliminaire décrit le contexte réglementaire qui définit notamment **la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée**, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également dans un grand tableau de synthèse **l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques**. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Le second fascicule traite des **applications spécifiques des géosynthétiques dans les installations de stockage de déchets**. Il décrit la place des géosynthétiques dans ces ouvrages et leurs mécanismes de fonctionnement pour permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent.

Ce fascicule s'emploie à lister de manière la plus exhaustive possible **les contraintes et points d'arrêt en phase de conception**, voire même les dispositions à proscrire. L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement sont réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement sont listées avec, le cas échéant, les paramètres et les conditions d'essais associés.



Fascicule - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Recommandations pour l'emploi des Géosynthétiques dans les systèmes de Drainage et de Filtration



Fascicule - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Ce fascicule a pour objet de guider le concepteur dans l'emploi des géosynthétiques utilisés pour les **fonctions de filtration et de drainage des sols dans les ouvrages suivants** :

- ouvrages hydrauliques, digues, barrages...
- bassins étanches, réserves d'eau, canaux...
- ouvrages de terrassement : remblais, déblais, versants naturels...
- voies de circulation : chaussées, voies ferrées, pistes d'aérodrome...
- ouvrages d'art : ponts, soutènements, tunnels...
- fondations de bâtiments...
- aires de stockage, parcs de stationnement...
- aires de loisirs, espaces verts, terrains de sports...
- couverture d'installations de stockage de déchets (ISD)...

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Ce fascicule est une **mise à jour** du précédent fascicule édité en Avril 1986 par le Comité Français des Géotextiles et Géomembranes (actuellement Comité Français des Géosynthétiques).

En complément de ce fascicule, on peut se référer pour la réalisation des systèmes de drainage et de filtration aux **autres fascicules traitant de la mise en œuvre, dans les remblais sur sol compressible, les voies de circulation provisoire et les chaussées à faible trafic, les terrains de sports, les voies ferrées, etc.** :

- « Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles » (NF G 38063, Afnor, 1993 en cours de révision) ;
- « Guide technique du drainage routier » (SETRA, 2006) ;
- « Ecrans drainants de rives de chaussées » (SETRA, 1992) ;
- « Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés » (NF G 38 060, AFNOR, 2013).



Recommandations générales pour l'emploi des géosynthétiques comme dispositifs retardant la remontée des fissures dans les chaussées

Le présent document formule des recommandations sur la mise en œuvre et le contrôle des solutions géosynthétiques utilisées pour retarder la fissuration des chaussées routières.

Cet usage des matériaux géosynthétiques peut en effet s'avérer être une solution efficace pour allonger la durée de vie des couches de surfaces des chaussées. Mais cette solution ne peut fonctionner qu'avec des **produits adaptés aux désordres rencontrés et convenablement mis en place**, sinon on pourrait « **faire + de mal que de bien** », d'où l'importance du présent document.

Ce document ne comporte pas en revanche la méthode de dimensionnement mécanique de ces dispositifs qui requiert encore un travail important de capitalisation des connaissances. (Avril 2020)

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Documents de marché

Le Groupe de Travail « Documents de Marché » a rédigé des modèles pour les différents documents constitutifs du **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**, depuis le **Règlement de l'Appel d'Offres (RPAO)** jusqu'au Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité (PAQ). Ces documents doivent conduire à l'obtention d'une consultation claire, équitable et précise des acteurs d'une activité ayant un impact aussi déterminant sur le modelage de notre environnement.

Cinq modèles de documents sont disponibles sous **forme écrite**, sur CD et par **téléchargement** sur le site internet du CFG, il s'agit :

- du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
- du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- du Bordereau des Prix Unitaires,
- du Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité.

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Géosynthétiques et érosion

Les efforts du groupe de travail « Géosynthétiques et érosion » ont abouti à un **document riche en informations**. Ce nouveau guide apportera une meilleure connaissance de l'érosion pour les acteurs des travaux publics et de l'aménagement et il proposera une méthodologie, ainsi que des outils pour mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'érosion intégrant des géosynthétiques.

À **deux niveaux d'accès**, le guide pourra soit servir de **document de vulgarisation** sur les techniques de lutte contre l'érosion, soit **au jour le jour de référence** pour le projecteur qui y accèdera par lecture rapide des fiches.

Philippe REIFFSTECK
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes
77 477 MARNE-LA-VALLÉE
philippe.reiffsteck@ifsttar.fr

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

TenCate Geosynthetics votre partenaire de référence !

Leader depuis plus de 40 ans, nous fabriquons et distribuons des textiles techniques adaptés et innovants (tissés, non-tissés, géogrilles, géocomposites...) qui apportent une valeur ajoutée aux infrastructures et qui sont respectueux de l'environnement tout en préservant les ressources naturelles.

Nos atouts ?

- Une gamme complète
- Une aide personnalisée au dimensionnement
- Une assistance et des conseils d'installation

Un projet ?

Nous vous fournissons la solution.

Contactez-nous

service.fr@tencategeo.com
+33 (0)1 34 23 53 63

TENCATE
Bidim

TENCATE
Polyfelt

TENCATE
Miragrid

TENCATE
Geolon

TENCATE
Rock

TenCate Geosynthetics France S.A.S
9 rue marcel Paul B.P 40080
F-95 873 Bezons Cedex
Tel : +33 (0)1 34 53 63
service.fr@tencategeo.com | www.tencategeo.eu

TENCATE
GEOSYNTHETICS



Rencontres géosynthétiques



Elles constituent la **manifestation de référence** des géosynthétiques tant par la qualité des échanges techniques que par leur convivialité reconnue.



Actes colloques RENCONTRES

- Actes colloque Rencontres **2006** à **MONTPELLIER**
- Actes colloque Rencontres **2009** à **NANTES**
- Actes colloque Rencontres **2011** à **TOURS**
- Actes colloque Rencontres **2013** à **DIJON**
- Actes colloque Rencontres **2015** à **LA ROCHELLE**
- Actes colloque Rencontres **2017** à **LILLE**
- Actes colloque Rencontres **2019** à **NANCY**

Les Actes des colloques Rencontres sont téléchargeables sur www.cfg.asso.fr



02.51.24.40.15
www.sodafgeo.fr

Dispositifs d'étanchéité par géomembrane bassins de stockage, réserves d'eau et fosses



ZI Le Petit Bourbon, Belleville-sur-vie
85170 Bellevigny



Membranes PEHD et chaudronnerie plastique Membranes d'étanchéité, cuves et réseaux biogaz,

02.51.24.52.40
www.sodaf-geo-industrie.fr



LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1.....	p36
Collège 2.....	p36
Collège 3.....	p37
Collège 4.....	p39

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1.....	p40
Collège 2-3.....	p43
Collège 4.....	p64

CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Producteur / distributeur de géotextiles.....	p66
Producteur / distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques.....	p66
Applicateur de géomembranes.....	p67
Entreprise de B.T.P.....	p67
Bureau d'études/ Ingénieur conseil.....	p67
Laboratoire de recherche et d'essais.....	p68
Établissement d'enseignement.....	p68
Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre.....	p68
Syndicat professionnel.....	p68
Divers	p68

AFPGA

Association Française des Producteurs de Géotextiles et produits apparentés

Géotextiles et Géocomposites, des produits respectueux de l'environnement

Nos objectifs

- Promouvoir l'emploi des géotextiles et géocomposites
- Participer à l'amélioration continue de la certification ASQUAL, gage de qualité de nos produits
- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles



Drainage

Conseil d'administration, renouvelé par
tiers tous les ans

- **Président** : Patrick Favand (TenCate Geosynthetics)
- **Vice-Président** : Sébastien Verbrugge (Bonar France)
- **Trésorier** : Sylvie Langlois (Fibertex France)
- **Secrétaire Général**: Carl Festré (Dupont de Nemours)
- **Administrateurs** : Ali Baghdad (Mécarroute pour Manifattura Fontana), Isabelle Ruyffelaere (BontexGeo)



Protection d'étanchéité

Séparation - Filtration
Renforcement

Membres

- Afitexinov
- Beaulieu Technical Textiles
- Bontexgeo
(ex Bonar Hongrie et Belgique)
- Dupont de Nemours
- Ediffloor
- Elydan
- Fibertex France
- Geo et Tex 2000
- Low and Bonar France
- Maccaferri
- Manifattura Fontana
- Sicam SA
- TenCate Geosynthetics France
- Terageos
- Viganò Pavitex



Contactez nous pour toute information technique

AFPGA
9 rue du Gué
92500 Rueil Malmaison

Tel : 01 41 96 91 41
Email : info@afpga.fr

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1

- ASQUAL P. LEBON
- AXTER COLETANCHE B. BREUL
- SIPLAST BMI T. SAHM
- SOPREMA SAS P. GUINARD
- TENCATE GEOSYNTHETICS P. FAVAND
- TERRE ARMEE N. FREITAG

Collège 2

- AUBRIET INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- BOURLIER CEREMA CER Rouen
- BLASEN PONTS et CHAUSSÉES Luxembourg
- CHAHINE CEREMA Clermont-Ferrand
- CHAOUCH INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- DELAPORTE IREX
- DJERAN MAIGRE INSA Lyon
- DUBREUCQ Université Gustave Eiffel
- FARCAS Université Gustave Eiffel
- HAZA-ROZIER CEREMA - DSTREI
- HEILI CEREMA Nancy
- JENCK LABORATOIRE 3SR
- JOSEPH CEREMA Centre-Est
- LAMBERT INRAE Auvergne - Rhône - Alpes
- MAGNAN Université Gustave Eiffel
- NICAISE INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

- ROSSIGNY CEREMA - DIR. ITM
- STOLTZ INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- TOUZE INRAE Jouy-en-Josas - Antony
- VAN SCHOORS Université Gustave Eiffel

Collège 3

- ALLAGNAT EGIS GEOTECHNIQUE
- ALLAIN VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
- AMAT FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- AUBIN SODAF GEO
- AUGUSTIN RENOLIT
- BACHELEY VEOLIA RVD FRANCE
- BACKES DUPONT DE NEMOURS
- BAGHDAD MECAROUTE
- BEAUSSIER TÉRRASOL
- BEIRNAERT RYB ELYDAN
- BERNARDEAU GEOBTP
- BLOQUET SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- BOURASSEAU NORTENE TECHNOLOGIES
- BROCHIER TERAGEOS
- BRUHIER HUESKER FRANCE SAS
- BUTOUR GEOTEC
- CHEVRIER BRGM
- CIESIELSKI FONDASOL
- COLAS Low et Bonar Paris

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

• DEBURAUX.....	DIP TECHNOLOGIES
• DE COLONGES.....	DIVA PLASTIQUES
• DURKHEIM.....	AFITEXINOV
• ESNAULT.....	GEOBIO
• FAIVRE.....	EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
• FOURNERET.....	APAVE SUDEUROPE SAS
• FRISON.....	SIKA FRANCE SAS
• FROISSARD.....	ARKOGEOS
• GASTAUD.....	FRANCE MACCAFERRI
• GASTEBOIS.....	VEOLIA RVD Nord Normandie
• GERARD.....	YGD CONSEILS
• GILBERT.....	GEOLOGIK
• GIRAUD.....	S.N.C.F. RESEAU
• GOURVAT.....	D.G.O.
• HEHNER.....	NAUE APPLICATIONS
• LEBON.....	ASQUAL
• LECOQ.....	TERRAM
• LEROY.....	USIRF
• MACOR.....	EGC GALOPIN
• MARTIN.....	FLI FRANCE
• MEUSY.....	AGRU Environnement France
• MICOLLIER.....	EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
• NAIT-ALI.....	EDF - CEIDRE - TEG
• NAVARRO.....	SICAM
• OLIVER.....	H2O ENVIRONNEMENT

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

• OUVRY.....	ANTEA
• PELLEZ.....	SOL SOLUTIONS
• PIEYRE.....	ATALUS
• RACANA.....	FIBERTEX
• RIOT.....	AFITEXINOV
• ROBERT.....	EUROVIA Bourgogne Franche-Comté
• ROUDIER.....	IREX
• SANFRATELLO.....	COLAS
• SARBACH.....	AFITEXINOV
• SCUERO.....	CARPI TECH BV
• STRAUSS.....	DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
• TARDIF.....	AFITEXINOV
• THOMASSET.....	PROTERRA ENVIRONNEMENT
• VERBRUGGHE.....	LOW ET BONAR Paris
• VERSTAEVEL.....	WSP GROUP
• VIGANO.....	VIGANO PAVITEX
• WALLEZ.....	EUROVIA MANAGEMENT
• WEISS.....	GSE LINING TECHNOLOGY
• WOHLHUTER.....	ARCADIS

Collège 4

• BIGUET	• DELMAS	• GIROUD
• BREUL	• DIDIER	• LANGLOIS
• CAQUEL	• FAYOUX	• PERFETTI
• CROISSANT	• GOURC	• SAINTOT

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1

— ASQUAL

M. LEBON Pierre
14, rue des Reculettes - 75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29
e-mail : pierre.lebon@asqual.com

Suppléant :

M. FORTIN Freddy
e-mail : freddy.fortin@asqual.com

— AXTER COLETANCHE

M. BREUL Bertrand
6, rue Laferrière - 75009 PARIS
Tél. : 01 55 95 45 59
Port. : 07 61 63 20 79
e-mail : bertrand.breul@axter.eu

— SIPLAST-BMI

M. SAHM Thomas
23 - 25 avenue du Docteur Lannelongue
75014 PARIS
Tél. : 01 40 84 67 57
e-mail : thomas.sahm@bmigroup.com

Suppléant :

M. DE MAUNY Xavier
e-mail : xavier.de.mauny@bmigroup.com

— SOPREMA SAS

M. GUINARD Paul
CS 60121 - 67025 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 79 84 00 - 06 60 06 18 16
Fax : 03 88 79 84 01
e-mail : pguinard@soprema.fr

Suppléant :

M. Alexandre MARCHAND
Tél. : 06 77 85 12 26
e-mail : almarchand@soprema.fr

— TENCATE -
GEOSYNTHETICS FRANCE SAS

M. LAIDIE Nicolas
9, rue Marcel Paul
BP 40080 - 95873 BEZONS Cedex
Tél. : 01 34 23 54 27
Fax : 01 34 23 53 48
Port. : 06 70 86 65 24
e-mail : n.laidie@tencategeo.com
Site web : www.tencategeo.eu/fr

Suppléant :

M. FAVAND Patrick
Tél. : 01 34 23 53 52
e-mail : p.favand@tencategeo.com

— TERRE ARMEE SAS

M. FREITAG Nicolas
280, avenue Napoléon Bonaparte
CS 60002
92506 RUEIL-MALMAISON Cedex
Tél. : 01 47 76 79 79
e-mail : nicolas.freitag@terre-armee.com

Suppléant :

M. ARESSY Matthieu
Tél. : 01 47 76 79 79
e-mail : matthieu.aressy@terre-armee.com

Membre additionnel :

M. BENNANI BRAOULI Yassine
Tél. : 06 13 89 11 41
e-mail : yassine.bennani@terre-armee.com

Teranap, une gamme innovante de géomembranes bitumineuses



BMI Siplast

Notre gamme Teranap est équipée d'un système de contrôle de soudure intégré, technologie innovante et exclusive, brevetée Siplast qui détecte les éventuelles fuites par gaz traceur au niveau de la soudure.

Des solutions pour chaque application :

- ouvrages hydrauliques (canaux, bassins, barrages)
- ouvrages d'art (ponts maçonnés, tunnels, voies ferrées)
- ouvrages de stockage de déchets (déchets solides et liquides, déchets miniers)
- entretiens routiers

DRAINAGE • RENFORCEMENT • ÉTANCHÉITÉ



Une gamme complète de géosynthétiques



+ 33 (0)2 37 18 01 51 • afitex@afitex.com
www.afitex.com

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 2 - 3

— AFITEXINOV

M. DURKHEIM Yves
 13-15, rue Louis Bleriot
 28300 CHAMPHOL
 Tél. : 02 37 18 01 53
 Fax : 02 37 18 01 60
 e-mail : yves.durkheim@afitex.com

Suppléant :

M. BENAMU Didier
 Tél. : 02 37 18 01 51
 e-mail : afitex@afitex.com

Membres additionnels :

M. MONNET Thomas
 56, route de la Ferrosière
 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR
 Tél. : 04 37 05 08 80
 e-mail : thomas.monnet@afitex.com

Mme RIOT Mathilde
 Tél. : 02 37 18 01 96
 e-mail : mathilde.riot@afitex.com

M. SARBACH Cedric
 Tél. : 02 37 18 01 54
 e-mail : cedric.sarbach@afitex.com

Mme TARDIF Emilie
 Tél. : 02 36 58 91 24
 e-mail : emilie.tardif@afitex.com

— AGRU Environnement France

M. MEUSY Jean-Luc
 39, rue du Nord
 76000 ROUEN
 Tél. : 02 35 71 52 23
 Fax : 02 35 71 52 25
 e-mail : jl.meusy@agru.fr

— ANTEA

M. OUVRY Jean-Frédéric
 Région Paris - Centre - Normandie
 Z.A.C. du Moulin
 803, bd Duhamel du Monceau
 CS 30602
 45166 OLIVET Cedex
 Tél. : 06 13 54 47 21
 e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.fr

Suppléant :

M. PIRRION Thierry
 Région Nord - Est - Synergie Park
 5, avenue Louis Néel
 59260 LEZENNES
 Tél. : 03 20 43 25 55
 Fax : 03 20 05 54 87
 e-mail : thierry.pirron@anteagroup.fr

Membres additionnels :

Mme FORESTIER-COSTE Marie
 Tél. : 06 27 80 24 64
 e-mail : marie.forestier@anteagroup.fr

M. DUQUET Jean-Baptiste
 Tél. : 06 12 49 86 20
 e-mail : jean-baptiste.duquet@anteagroup.fr

— APAVE SUDEUROPE SAS

M. FOURNERET Michaël
 177, route de Sain Bel - BP 3
 69811 TASSIN Cedex
 Tél. : 04 72 32 33 96
 Fax : 04 72 32 52 30
 e-mail : michael.fourneret@apave.com

Suppléant :

M. BRUN Antoine
 e-mail : antoine.brun@apave.com

Collège 2 - 3

— **ARCADIS ESG**

M. WOHLHUTER Thomas
2, rue Jacques Brel
44817 SAINT HERBLAIN
Tél. : 06 75 02 33 63
e-mail : thomas.wohlhuter@arcadis.com

Suppléant :

Mme CHALAK Caroline
Port. : 06 01 33 75 52
e-mail : caroline.chalak@arcadis.com

— **ARKOGEOS**

M. FROISSARD Pierre
7, rue de l'Industrie
31320 CASTANET
Tél. : 05 62 71 86 50
e-mail : pierre.froissard@arkogeos.com

Suppléant :

M. MENTION Jérôme
e-mail : jerome.mention@arkogeos.com

— **ATALUS sarl**

M. PIEYRE André
Chemin de Bellegarde Vancia
69140 RILLEUX-LA-PAPE
Tél. : 04 78 88 73 57
Fax : 04 78 97 30 59
e-mail : atalus@atalus.fr

— **BRGM**

M. CHEVRIER Boris
3, avenue Claude Guillemin
BP 6009
45060 ORLÉANS
Tél. : 02 38 64 30 66
Fax : 02 38 64 30 62
e-mail : b.chevrier@brgm.fr

— **CARPI TECH BV PARIS BRANCH**

M. SCUERO Alberto
68, rue Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 33 1 789 00 381
e-mail : info@carpitech.com

Suppléant : M. CONTI Jean-Claude

— **CEREMA - Siège**

Mme HAZA-ROZIER Elisabeth
Cité des Mobilités
25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 82 91 75 19
Port. : 06 35 35 31 61
e-mail : elisabeth.haza-rozier@cerema.fr

— **CEREMA - Normandie Centre**

C.E.R.
Mme BOURLIER Céline
10, chemin de la Poudrière - CS 90245
76121 LE-GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : celine.bourlier@cerema.fr

Suppléant :

M. MERCADIER Dimitri
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : dimitri.mercadier@cerema.fr

— **CEREMA - ITM**

Dir. Technique Infrastructures de transport
et matériaux
M. ROSSIGNY Pascal
110, rue de Paris
77171 SOURDUN
Tél. : 01 60 52 33 61
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

Suppléante :

Mme CHAHINE Marianne
e-mail : marianne.chahine@cerema.fr



Plaques HYDROCLICK
Pour réservoirs d'eau potable



Plaques ULTRA GRIP
Rétention de béton



Bassin Spiruline en PP



Géomembrane PEHD
de couleur verte
RAL 6003



Géosynthétique
bentonitique



Confinement
vertical
Par palfeuille PEHD



Escalier de talus
pour la SNCF



Géofilm armé COVERTOP
en nappes préfabriquées

La société **DIP Technologies** commercialise des solutions d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques en France métropolitaine (y compris les DOM-TOM), et incluant l'Afrique francophone.

Dans le secteur de l'Environnement et des Travaux publics, elle commercialise tous les types de géosynthétiques bentonitiques utilisés dans le renforcement de barrière passive, les installations de stockage de déchets non dangereux et assimilés, les centres de stockage des déchets industriels dangereux et les ouvrages miniers.

Dans le secteur du Bâtiment, elle est le distributeur exclusif du procédé d'étanchéité VOLTEX, qui bénéficie d'un Avis Technique - N° 5/16-2531 auprès du CSTB. Il est mis en œuvre par des entreprises spécialisées et formées à cet effet.



DÉCHETS

INSTALLATION DE STOCKAGES
DE DÉCHETS NON DANGEREUX
ET ASSIMILÉS

CENTRE DE STOCKAGE
DES DÉCHETS INDUSTRIELS
DANGEREUX

CONFINEMENT DES
TERRES POLLUÉES



HYDRAULIQUE

IRRIGATION

CANAL ET BARRAGE

PROTECTION DES
NAPPES PHRÉATIQUES



SITES INDUSTRIELS

SITE MINIER

CENTRE DE STOCKAGE
D'HYDROCARBURES

CETCO[®]



www.diptechnologies.com

Tél : + 33 (0)4 72 51 05 95 / Fax : + 33 (0)4 78 70 01 74 / Mail : contact@diptechnologies.fr

Collège 2 - 3

— CEREMA Centre-Est

Laboratoire de Lyon - DRIM
Cité des Mobilités
Mme JOSEPH Agnès
25, avenue François Mitterrand - Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 33 22
Fax : 04 72 14 33 43
e-mail : agnes.joseph@cerema.fr

Suppléant :

M. SAUGER Laurent
Tél. : 04 72 14 31 97
e-mail : laurent.sauger@cerema.fr

— CEREMA Est

Laboratoire de Nancy
Mme HEILI Véronique
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

Suppléant :

M. ALLARD Adrien
Tél. : 03 83 18 41 02
e-mail : adrien.allard@cerema.fr

— COLAS

M. SANFRATELLO Jean-Pierre
Campus Scientifique et Technique
4, rue Jean Mermoz
78772 MAGNY-LES-HAMEAUX
Tél. : 01 39 30 92 71
e-mail : sanfratello@campus.colas.fr

— D.G.O.

M. GOURVAT Didier
7, rue Descartes
95330 DOMONT
Tél. : 01 34 18 24 32
Fax : 01 34 18 06 11
e-mail : dgo@free.fr

Suppléant :

M. FERRE Pascal
Port. : 06 45 45 31 62
e-mail : pascal@d-dgo.fr

— DIP TECHNOLOGIES

M. DEBURAUX Marc
8 B, rue Lombardie
Parc Aktiland 2 - CS 90005
69800 SAINT-PRIEST Cedex
Tél. : 04 72 51 05 95
e-mail : marc.deburaux@diptechnologies.fr

Suppléant :

M. BORODINE Olivier
Tél. : 06 18 88 08 74
e-mail : olivier.borodine@diptechnologies.fr

— DIVA PLASTIQUES

M. DE COLONGES Luc
Mas de Merle
12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
Tél. : 05 65 81 64 21
Fax : 05 65 81 54 57
e-mail : contact@divaplastiques.com

— DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX

M. STRAUSS Didier
39, allée du Portugal
21800 QUETIGNY
Tél. : 03 80 70 10 00
Fax : 03 80 70 15 25
e-mail : dsc.dijon@orange.fr

Collège 2 - 3

— DUPONT DE NEMOURS

Mme BACKES Anne-Laure
Rue Général Patton
L - 2984 LUXEMBOURG
Tél. : (00) 352 3666 7056
e-mail : anne-laure.backes@dupont.com

Suppléant :

M. BUGIEL Andreas
Tél. : (00) 352 3666 4748
e-mail : andreas.bugiel@dupont.com

— E.D.F. / CEIDRE / TEGG

Mme NAIT-ALI Linda
Service Matériaux Génie Civil
905, avenue du Camp de Menthe
13097 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 95 96 17
Fax : 04 42 95 95 00
e-mail : linda.nait-ali@edf.fr

— EGC GALOPIN

M. MACOR Lionel
46, rue Jacques Mugrier
BP 52508
68057 MULHOUSE Cedex 2
Tél. : 03 89 33 44 59
e-mail : l.macor@galopin-sa.com

Suppléant :

M. CHABERTIER Pierre
Green Park
7, avenue Christian Doppler
77700 SERIS
Port. : 06 19 70 34 78
e-mail : p.chabertier@galopin-sa.com

— EGIS GEOTECHNIQUE

M. ALLAGNAT Dominique
Département Géotechnique et Matériaux
3, rue du Dr. Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 04 76 48 47 48
Fax : 04 76 48 44 47
e-mail : dominique.allagnat@egis.fr

Suppléant :

M. GARCIN Patrick
Tél. : 04 76 48 83 82
e-mail : patrick.garcin@egis.fr

— EUROVIA MANAGEMENT

M. WALLEZ Mathieu
Voie Romaine - BP 10626
57146 WOIPPY
Tél. : 03 87 51 12 13
e-mail : mathieu.wallez@eurovia.com

Suppléant :

M. MASDAN Mustapha
Tél. : 01 47 16 32 81
Port. : 06 66 07 54 79

— EUROVIA BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

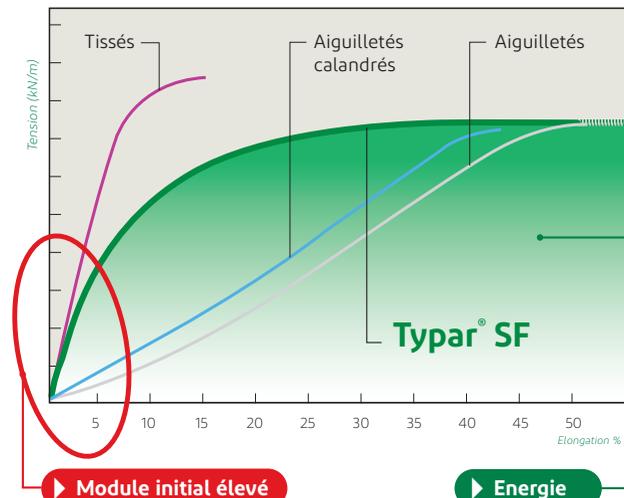
M. ROBERT Hervé
7, rue Colbert - BP 33
21601 LONGVIC Cedex
Tél. : 03 80 68 24 60
Fax : 03 80 65 85 41
e-mail : herve.robert@eurovia.com



Typar[®] SF Géotextile

Exigez plus d'énergie

Le Secret est dans la courbe



- Une grande absorption d'énergie
- Un module initial élevé
- Une élongation importante (normalement > 50 %)
- Une filtration à long terme
- Une uniformité exceptionnelle

► **Module initial élevé**

Une déformation faible face aux contraintes de service
→ une réduction de la formation d'ornières

► **Energie**

Une combinaison entre module initial et élongation
→ une forte résistance à l'endommagement pendant l'installation

www.typargeo.com

DUPONT



Étanchéité fiable et durable pour des environnements exigeants

Firestone GeoGard EPDM est une géomembrane en caoutchouc synthétique spécialement conçue pour des applications exigeantes qui ne tolèrent pas l'échec. Elle constitue une **solution durable, fiable et efficace** pour une large gamme d'applications liées à la protection de l'environnement, l'agriculture et l'industrie, tels que les bassins et canaux d'irrigation, bassins d'incendie, retenues d'altitude, bassins d'algues et d'aquaculture et bassins d'eaux usées.

En savoir plus: www.firestonebpe.com



Lining for life™

Collège 2 - 3

— EUROVIA ÉTANCHÉITÉ

M. MICOLLIER Vincent
175, avenue des Frères Lumière
BP 47 - 69726 GENAY Cedex
Tél. : 06 35 17 04 99
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

Suppléant :

M. PONCHON DE ST ANDRE Vincent
e-mail : vincent.ponchon-de-st-andre@eurovia.com

— FIBERTEX FRANCE

M. RACANA Nicolas
218, chaussée Jules César -Beauchamp
95252 TAVERNY Cedex
Tél. : 01 39 95 95 20
Fax : 01 39 95 95 21
e-mail : nira@fibertex.com

Suppléante :

Mme LANGLOIS Sylvie
e-mail : sm@fibertex.com

— F.L.I. FRANCE SAS

M. MARTIN Etienne
Z.A. La Haute Limougière
21, rue Christophe Plantin
37230 FONDETTES
Tél. : 02 47 42 82 82
Fax : 02 47 49 97 30
e-mail : emartin@flifrance.com

— FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA

M. AMAT Bernat
Ikarooslaan 75
1930 ZAVENTEM
BELGIQUE
Tél. : 32 27 11 52 71
e-mail : bam@fbpe.com
Site web : www.firestonebpe.com

— FONDASOL

M. CIESIELSKI Stéphane
BP 767
84035 AVIGNON Cedex
Tél. : 04 90 31 23 96
Fax : 04 90 32 59 83
e-mail : stephane.ciesielski@fondasol.fr

Suppléant :

M. ZERHOUNI Moulay
Tél. : 01 30 25 93 20
e-mail : moulay.zerhouni@fondasol.fr

— FRANCE MACCAFERRI

M. GASTAUD Sébastien
8, rue Pierre Méchain
Plateau de Lautagne - CS 80008
26901 VALENCE Cedex 9
Port. : 06 40 25 84 24
e-mail : s.gastaud@maccaferri.com
Site web : www.maccaferri.com

Suppléant :

M. LEFEVRE Pierre
Tél. : 06 30 23 58 81
e-mail : p.lefevre@maccaferri.com

— GEOBIO

M. ESNAULT Didier
137, rue Claude Balbastre
ZI Garosud Périrpark - CS 70 & 77
34076 MONTPELLIER Cedex
Tél. : 04 67 15 90 50
Port. : 06 11 78 61 42
e-mail : d.esnault@geobioetancheite.com

Suppléant :

M. FERNANDEZ Aurelio
DIRECTION GÉNÉRALE
Miniparc des Andes - ZA Courtabœuf
6, avenue des Andes - Bâtiment 4
91940 LES ULIS
Port. : 06 79 89 81 22
e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com

Collège 2 - 3

___ GEO BTP

M. BERNARDEAU Gilles
BP 17
18160 LIGNIERES
Tél. : 02 48 60 01 40
Fax : 02 48 60 06 41
e-mail : gbernardeau@geobtp.fr

___ GEOLOGIK ENVIRONNEMENT

M. GILBERT Samuel
297, rue Saint-Pierre
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE
Tél. : 06 46 05 48 10
e-mail : geologik@free.fr

Suppléant :

M. BREMAUD Philippe
Tél. : 09 78 67 58 32

___ GEOTEC GUYANE

Mme BUTOUR Nathalie
2051, route de Montjoly
97354 REMIRE MONTJOLY
GUYANE FRANÇAISE
Tél. : 05 94 35 34 36
Port. : 06 94 23 74 38
e-mail : nathalie.butour@geotec.fr

___ G.S.E. LINING TECHNOLOGY

M. WEISS Bernhard
Normannenweg 28
20537 HAMBURG
Allemagne
Tél. : +49 40 767 420
Fax : +49 40 767 4234
e-mail : bweiss@gseworld.com

___ H2O ENVIRONNEMENT

M. OLIVER Pierre
Le Village 01800 SAINT-ELOI
Tél. : 04 37 40 12 01
e-mail : oliver.pierre@h2oenvironnement.fr

___ HUESKER FRANCE SAS

M. BRUHIER Johann
Parc de la Manufacture
12, rue Jacques Coulaux
67190 GRESSWILLER
Tél. : 03 88 78 26 07
Fax : 03 88 78 26 19
e-mail : johann.bruhier@huesker.fr

Suppléant :

M. ARAB Rabah
e-mail : rabah.arab@huesker.fr
Site web : www.huesker.fr

___ INSA DE LYON

Mme DJERAN-MAIGRE Irini - LGCIÉ
Domaine Scientifique de la Doua
34, avenue des Arts - BAT. J.C.A. Coulomb
69621 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 04 72 43 63 66
Fax : 04 72 43 85 20
e-mail : irini.djeran-maigre@insa-lyon.fr

Suppléant :

M. BRIANCON Laurent
Tél. : 04 72 43 83 70
e-mail : laurent.briancon@insa-lyon.fr

Membre additionnelle :

Mme KHOUEIRY Nicole
Tél. : 06 40 54 74 14
e-mail : nicole.khoueiry@insa-lyon.fr

___ IREX

M. ROUDIER Jacques
9, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 79
Fax : 01 43 59 41 93
e-mail : contact@irex.asso.fr

Suppléant :

M. LEMOINE Pascal

FOURNISSEURS
& APPLICATEURS

DE GEOMEMBRANES



Spécialisés dans l'étude de dimensionnement
des réhabilitations des centres de stockage

Z.A. du Revorchon 2 • 1, rue Vaucanson 38230 CHAVANOZ
Tél. : 04 37 40 12 01 • Fax. : 09 57 21 23 75

contact@h2oenvironnement.fr

www.h2oenvironnement.fr



Votre succès dépend de vos résultats. C'est pourquoi vous pouvez compter sur nos solutions innovantes. Adaptés à vos besoins, nos produits testés et maintes fois éprouvés sur le terrain viennent renforcer vos projets. Découvrez le monde des géosynthétiques, découvrez HUESKER.



Votre projet entre de bonnes mains.

Collège 2 - 3

___ INRAE - UMR RECOVER

M. STOLTZ Guillaume
3275, route de Cezanne
CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

Suppléante :

Mme BAMBARA Gisèle
Tél. : 04 42 66 69 61
e-mail : gisele.bambara@inrae.fr

Membres additionnels :

M. AUBRIET Julien
Tél. : 04 42 66 69 69
e-mail : julien.aubriet@inrae.fr

Mme NICAISE Sylvie
Tél. : 04 42 66 99 54
e-mail : sylvie.nicaise@inrae.fr

M. CHAOUCH Naïm
Tél. : 04 42 66 79 45
e-mail : naim.chaouch@inrae.fr

___ INRAE IDF Jouy en Josas - Antony

Mme TOUZE Nathalie
Domaine de Vilvert
78352 JOUY EN JOSAS Cedex
Tél. : 06 38 99 80 60
Fax : 01 40 96 62 70
e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

___ INRAE Auvergne - Rhône - Alpes

M. LAMBERT Stéphane
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie
BP 76
38402 ST-MARTIN-D'HERES
Tél. : 04 76 76 27 94
Fax : 04 76 51 38 03
e-mail : stephane.lambert@inrae.fr

___ LABORATOIRE 3SR

Mme JENCK Orianne
Domaine Universitaire
BP 53
38041 GRENOBLE Cedex 9
Tél. : 04 76 82 70 72
Fax : 04 76 82 70 43
e-mail : orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr

Suppléant :

M. VILLARD Pascal
Tél. : 04 56 52 86 28
e-mail : pascal.villard@univ-grenoble-alpes.fr

___ LOW & BONAR Paris

Mme COLAS Myriam
P/a Pacific Tower
11-13 cours Valmy
92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 06 21 16 41 89
e-mail : myriam.colas@freudenberg-pm.com

Suppléant :

M. HERAULT Alain
e-mail : alain.herault@freudenberg-pm.com
Site : www.enka-solutions.com

Membre additionnel :

M. VERBRUGGHE Sébastien
e-mail : sebastien.verbrugghe@freudenberg-pm.com

Collège 2 - 3

___ MECAROUTE

M. BAGHDAD Ali
68, avenue des Guillaeraies
92018 NANTERRE
Tél. : 01 40 97 55 30
Fax : 01 47 25 10 69
e-mail : ali.baghdad@mecaroute.fr

___ NAUE APPLICATIONS

M. HEHNER Aristide
49, avenue Marcellin Berthelot
38200 VIENNE
Tél. : 04 74 78 38 10
Fax : 04 74 78 38 14
e-mail : geosynthetiques@naue.fr

Suppléant :

M. NACIRI Omar
Port. : 06 79 65 61 20
e-mail : onaciri@bbgeo.com

___ NORTENE TECHNOLOGIES S.A.S.
(INTERMAS GROUP)

M. BOURASSEAU Thierry
13, avenue de la Rotonde
CS 70905
59465 LOMME Cedex
Port. : 06 85 05 85 81
e-mail : tbourasseau@intermasgroup.com

Suppléant :

M. CONESA Sergi
Service Commercial :
e-mail : sconesa@intermasgroup.com

___ PONTS ET CHAUSSÉES
DU LUXEMBOURG

M. BLASEN Georges
23, rue du Chemin de Fer - BP 17
L.8005 BERTRANGE
Tél. : (352) 310 502 201
e-mail : georges.blasen@pch.etat.lu

___ PROTERRA ENVIRONNEMENT

M. THOMASSET Clément
Z.A.I. des Bruyères - 3, avenue Le Verrier
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 00 15 80
Fax : 01 34 00 15 83
e-mail : c.thomasset@proterra-environnement.com
Site web : www.proterra-environnement.com

___ RENOLIT

M. AUGUSTIN Axel
Roissypôle Le Dôme - 5, rue de la Haye
BP 10943 - Tremblay en France
95733 ROISSY CDG Cedex
Tél. : 01 41 84 30 16
Port. : 06 31 37 14 47
e-mail : axel.augustin@renolit.com

___ RYB ELYDAN

M. BEIRNAERT Pierre
127, rue Louis Blériot
38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
Port. : 06 70 07 88 04
e-mail : pbeirnaert@elydan.eu

Suppléant :

M. GREAU Philippe
Z.I. de la Feuillouse
03150 VARENNES-SUR-ALLIER
Port. : 06 08 75 19 64
e-mail : pgreau@elydan.eu

Membres additionnels :

M. VANEL Erik
e-mail : evanel@elydan.eu



NAUE
APPLICATIONS SARL

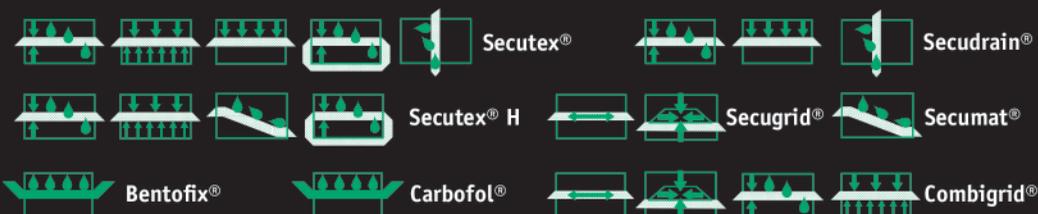
49 Av. Marcellin Berthelot

38200 Vienne

Tél : +33 474 78 38 10
Fax : +33 474 78 38 14

geosynthetiques@naue.fr
www.naue.fr

Solutions géosynthétiques et géotechniques



RENOLIT
ALKORPLAN

Géomembranes

Géomembranes PVC-P : flexibilité et résistance chimique



Les géomembranes **RENOLIT ALKORPLAN** assurent l'étanchéité des ouvrages hydrauliques utilisés pour le stockage de liquides de différentes natures (eau de pluie, lisier, eau usée, digestat, etc.)

Grâce à leur flexibilité et leur résistance chimique, elles peuvent être utilisées pour les ouvrages tels que les bassins, couvertures flottantes, SAUL, canaux, etc.

RENOLIT France - 5, rue de la Haye - Roissy-pôle le Dôme - CS 13943 - 95733 Roissy CDG Cedex
Tél : +33 (0)1 41 84 30 10 - Mail : axel.augustin@renolit.com



Rely on it.

WWW.RENOLIT.COM/CIVILENGINEERING

Collège 2 - 3

— SICAM

M. NAVARRO Jean-Michel
BP n°1
81240 ALBINE
Tél. : 05 63 97 58 40
Fax : 05 63 98 45 58
e-mail : sicam@sicam-sa.fr

Suppléant :

M. FABRE Patrick
e-mail : fabre@sicam-sa.fr

— SIKA FRANCE SAS

M. FRISON Pascal
Direction Activité Etanchéités
84, rue Edouard Vaillant - BP 104
93351 LE BOURGET Cedex
Tél. : 01 43 11 11 11
Fax : 01 43 11 11 10
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Site web : fr.sika.com

Suppléant :

M. CAMELIN Daniel
e-mail : camelin.daniel@fr.sika.com

— S.N.C.F. RÉSEAU

M. GIRAUD Hubert
Direction Technique Réseau
Dept Voie et Abords
6, avenue François Mitterrand
93574 LA-PLAINE-ST-DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 03 04
e-mail : hubert.giraud@reseau.sncf.fr

Suppléant :

S.N.C.F. RÉSEAU
M. CALON Nicolas
Dir. des Suites Rapides
18, rue de Dunkerque
75018 PARIS
Tél. : 01 71 32 31 82
Port. : 06 17 18 04 85
e-mail : nicolas.calon@reseau.sncf.fr

— SOCOTEC

M. GOURRIN Gaël
5, Place des Frères Montgolfier - Guyancourt
78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Tél. : 06 28 11 37 26
e-mail : gael.gourrin@socotec.com

— SODAF - GEO

M. AUBIN Stéphane
Z.I. du Petit Bourbon
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE
Tél. : 02 51 24 40 32
Fax : 02 51 24 40 09
e-mail : stephane.aubin@sodafgeoindustrie.fr

— SOL SOLUTION

M. PELLEZ Jean-Christophe
Z.A. des Portes de Riom Nord
BP 178
63204 RIOM Cedex
Tél. : 04 73 64 74 84
Fax : 04 73 64 74 80
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

— SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION

Mme BLOQUET Carole
TOUR CB 21 - 16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DÉFENSE
Tél. : 01 58 81 31 16
e-mail : carole.bloquet@suez.com

Suppléant :

Mme MEYDIOT Véronique
e-mail : veronique.meydiot@suez.com

— TENSAR INTERNATIONAL

M. MEKKAOUI Abdelghani
46, rue Victor Hugo
69200 VENISSIEUX
Tél. : 04 78 67 62 13
Fax : 04 78 67 65 29
e-mail : mekkaoui@tensar.fr

Teragéos renforce son offre en intégrant le groupe BontexGeo !

Fabricant des solutions techniques *TERADRAIN, TERACRO, TERAPRO, TERAPLEX, TRIAX GTX, TERATEN*, Teragéos a intégré depuis le début de l'année le groupe BONTEXGEO fabricant leader de géotextiles non-tissés aiguilletés en Europe.

Le groupe formé par BONTEXGEO TERAGEOS maîtrise une gamme de produits et de solutions des plus complètes pour un service étendu aux acteurs de la construction



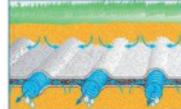
FABRICANT DE GÉOSYNTHÉTIQUES

- large gamme asqal de géotextiles non-tissés et tissés
- produits techniques performants avis techniques
- service technique support
- logistique réactive
- références premium 26 ans
- solutions économes en énergie et CO₂

404/364, allée de l'Emporey,
38113 Veurey-Voroize
tél. 04 76 53 96 66 - fax 04 76 53 96 67
commercial@terageos.com
<http://www.terageos.com>



teradrain RIV tranchée drainante préfabriquée comprenant un écran vertical à réseau de mini-drains



teradrain nappe drainante réseau de drainage, avis technique



teracro géoconteneur alvéolaire filtrant et anti-poinçonnant à reliefs d'accroche décimétriques



Bontec NW Géogrip géotextile certifié



terapro tri-couche géocomposite étanche pour fossés et cunettes



teraten massif en terre renforcée clé en main



triax amélioration mécanique des couches de granulats, avis technique



teraplex système complet pour les couvertures de stockage

Nos services commerciaux et support sont renforcés pour vous offrir plus d'opportunités et de solutions
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/terageos/>

TERAGEOS

404 et 364 allée de l'Emporey
38113 VEUREY VOROIZE

Tél. 04 76 53 96 66 Fax 04 76 53 96 67

www.terageos.com

Fabricant



Géotextiles BONAR
Teracro
Teradrain



Collège 2 - 3

— TERAGEOS

M. BROCHIER Patrick
404 et 364 allée de l'Emporey
38113 VEUREY-VOROIZE
Tél. : 04 76 53 96 66
Fax : 04 76 53 96 67
e-mail : pbrochier@terageos.com

— TERRAM(A Berry Plastics Company)

Fiberweb Geosynthetics Ltd
M. LECOQ Jean-Marc
Blackwater Trading Estate - The Causeway
MALDON ESSEX CM9 4GG
Royaume-Uni
Tél. : 06 23 83 38 28
e-mail : lecoq-jean-marc@orange.fr

— TERRASOL

M. BEAUSSIER Alexandre
CS 71230
42-52, quai de la Rapée
75583 PARIS Cedex 12
Tél. : 04 27 85 49 35
e-mail : a.beaussier@setec.com

Suppléant :

M. YAHIA AISSA Mourad

— TRACTEBEL ENGINEERING

M. HOFFER Benoît
Boulevard Simon Bolivar, 34 - 36
1 000 BRUXELLES (Belgique)
Tél. : 32 2 773 99 11
Fax : 32 2 773 79 80
e-mail : benoit.hoffer@tractebel.engie.com

— UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. MAGNAN Jean-Pierre
14-20, boulevard Newton - GERS
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2
Tél. : 01 81 66 82 60
e-mail : jean-pierre.magnan@univ-eiffel.fr
Site web : www.univ-eiffel.fr

Membres additionnelles :

Mme FARCAS Fabienne
Tél. : 01 81 66 84 14
e-mail : fabienne.farcas@univ-eiffel.fr
Mme VAN SCHOORS Laetitia
Tél. : 01 81 66 83 79
e-mail : laetitia.van-schoors@univ-eiffel.fr

— UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. DUBREUCQ Thierry
Dpt Géotechnique environnement et risques
Route de Bouaye - 44340 BOUGUENAI
Tél. : 02 53 59 55 24
e-mail : thierry.dubreucq@univ-eiffel.fr

— USIRF - ROUTES DE FRANCE

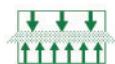
Mme LEROY Christine
9, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 81
Fax : 01 42 25 89 99
e-mail : christine.leroy@usirf.com

— VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

M. GASTEBOIS Mathias
18/20, rue Henri Rivière
BP 91013 - 76121 ROUEN Cedex 1
Tél. : 02 32 08 54 48
Fax : 02 32 08 54 45
e-mail : mathias.gastebois@veolia.com

Suppléant :

Mme ARNAUD Severine
e-mail : severine.arnaud@veolia.com
Tél. : 06 11 32 95 92



SÉPARATION



PROTECTION



FILTRATION



DRAINAGE



CONTRÔLE DE L'ÉROSION



RENFORCEMENT

Le contrôle de l'homme sur l'eau et la terre

L'entreprise est active dans le secteur des géosynthétiques depuis 1950, ce qui lui a permis d'acquérir une longue expérience. Notre gamme de géosynthétiques, développée pour répondre aux exigences dans les domaines de la géotechnique et du bâtiment, est ainsi subdivisée:

* Géotextiles et géocomposites pour l'ingénierie géotechnique et environnementale

* Géotextiles et géocomposites dans les systèmes d'étanchéité.



un monde de géosynthétiques

Vigano Pavitex SpA
via Carlinga, 35 - 24035 Curno (Bg) - Italie
Tel. + 39 035 201911 - Fax + 39 035 201936
geo.it@pavitex.com (Italie)
geo.exp@pavitex.com (export)
www.pavitex.com



Collège 2 - 3

— VEOLIA RVD France

Mme BACHELEY Hélène
30, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 85 57 84 30
e-mail : helene.bacheley@veolia.com

— VIGANO PAVITEX

M. VIGANO Marco
35, via Carlinga
24035 CURNO BG ITALIE
Tél. : +39 035 20 19 11
Fax : +39 035 20 19 36
e-mail : geo.exp@pavitex.com

Suppléant :

M. BOT Ramon
e-mail : r.bot@pavitex.com

— VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

M. ALLAIN Cédric
Anjou Actiparc St Jean
2, rue Yves Constantin
BP 80025
49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Tél. : 06 08 97 49 31
Fax : 02 41 96 18 98
e-mail : cedric.allain@vinci-construction.com

Suppléant :

M. GUENAICHAU Sébastien
Tél. : 02 41 96 18 96
e-mail : sebastien.guenaichau@vinci-construction.com

— WSP FRANCE

M. VERSTAEVEL Matthieu
100 C, allée Saint-Exupéry
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Tél. : 04 80 70 04 26
e-mail : matthieu.verstaevel@wsp.com

Suppléant :

Mme NOLLET Aurélie
e-mail : aurelie.nollet@wsp.com

— YGD CONSEIL

M. GERARD Yves
Consultant en Géosynthétiques
24, rue de la Gargouillère
44360 ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
Port. : 06 03 25 56 22
e-mail : ygd-conseil@orange.fr

Suppléant :

M. RAVON Robert
Port. : 06 49 89 87 71
e-mail : robert_ravon@ygdconseil.fr



COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 4

___ M. BIGUET Robert

8, rue de la Prospérité
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE
Port. : 06 20 27 73 47
e-mail : catrob@hotmail.fr

___ M. BREUL Bernard

8, rue du lieutenant Basset
15400 RIOM-ÈS-MONTAGNE
Port. : 06 62 53 07 08
e-mail : breul@outlook.com

___ M. CAQUEL François

Tél. : 09 67 10 56 46
Port. : 06 83 28 43 25
e-mail : caquelf54@orange.fr

___ M. CROISSANT Didier

135, route de la Reine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 06 16 75 27 48
e-mail : didier.croissant41@gmail.com

___ M. DELMAS Philippe

2, square Ampère
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Port. : 06 85 86 39 91
e-mail : philippe.delmas589@orange.fr

___ M. DIDIER Gérard

22, avenue de la République
69500 BRON
Port. : 06 14 61 93 88
e-mail : gege.didier@cegetel.net

___ M. FAYOUX Daniel

13, rue des Chardonnerets
86000 POITIERS
Tél. : 09 83 43 00 88
Port. : 06 08 70 17 60
Fax : 09 81 40 42 64
e-mail : daniel.fayoux5212@orange.fr

___ M. GIROUD Jean-Pierre

34, avenue Montaigne
75008 PARIS
Port. : 06 31 10 68 77
e-mail : jpg@jpgiroud.com

___ M. GOURC Jean-Pierre

4, rue du 16 Août 1944
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
Port. : 06 87 86 08 73
e-mail : jeanpierre.gourc@gmail.com

___ M. LANGLOIS Christian

61, chaussée Jules César
95250 BEAUCHAMPS
Port. : 06 09 68 29 59
e-mail : CHLANGLOIS@wanadoo.fr

___ M. PERFETTI Jacques

41, avenue Charles-de-Gaulle
Hall B
78290 CROISSY-SUR-SEINE
Tél. : 01 39 15 19 53
Port. : 06 81 10 32 62
e-mail : jmjperfetti@gmail.com

___ M. SAINTOT Jacques

17, avenue Albert 1^{er}
95600 EAUBONNE
Port. : 06 79 36 49 90
e-mail : jac5tot@gmail.com



Association
Française des
Applicateurs de
Géomembranes

L'Association Française des Applicateurs de Géomembranes (AFAG) rassemble une profession structurée autour des certifications ASQUAL.



OBJECTIFS

En association avec les Maîtres d'oeuvre et les Maîtres d'ouvrages :

- maintenir un niveau de qualité nécessaire dans l'art de concevoir et réaliser des ouvrages étanches en géomembranes et d'en assurer la promotion dans le domaine des travaux hydrauliques et dans la protection de l'environnement ;
- assurer la pérennité des règles de l'art, créer un code de bonne conduite en instaurant la certification en adéquation avec les qualités professionnelles requises ;
- rechercher, étudier et mener à terme toute évolution et amélioration utile à la profession.

ACTIONS

Développer la certification des moyens humains et techniques des entreprises. Promouvoir la qualité, la durabilité et la sécurité sur chantiers.

CERTIFICATION



CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Producteur / distributeur de géotextiles

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- D.G.O.
- DUPONT DE NEMOURS
- FIBERTEX
- FRANCE MACCAFERRI
- HUESKER FRANCE SAS
- LOW & BONAR
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- NORTENE TECHNOLOGIES
- RYB ELYDAN
- SICAM
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TENSAR INTERNATIONAL
- TERAGEOS
- TERRAM FIBERWEB
- VIGANO PAVITEX

Producteur / distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- AXTER COLETANCHE
- COLAS
- D.G.O.
- DIP TECHNOLOGIES
- DIVA PLASTIQUES
- FIBERTEX
- FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- FRANCE MACCAFERRI
- G.S.E. LINING TECHNOLOGY
- HUESKER FRANCE SAS
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- RENOLIT
- RYB ELYDAN
- SIKA FRANCE SAS
- SIPLAST-BMI
- SOPREMA SAS
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TERAGEOS

Applicateur de géomembranes

- CARPI TECH BV
- COLAS
- DIVA PLASTIQUES
- EGC GALOPIN
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- FLI FRANCE
- GEOBIO
- H2O ENVIRONNEMENT
- PROTERRA ENVIRONNEMENT
- SODAF GEO
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Entreprise de B.T.P.

- ARKOGEOS
- COLAS
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- GEOBIO
- GEO BTP
- H2O ENVIRONNEMENT
- SOCOTEC CONSTRUCTION
- TERRE ARMÉE
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Bureau d'études / Ingénieur conseil

- ANTEA
- ARCADIS
- CEREMA D.T. ITM
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- EGIS GEOTECHNIQUE
- FONDASOL
- GEOTEC
- SOL SOLUTION
- TERRASOL
- TRACTEBEL ENGINEERING
- YGD CONSEIL

CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Laboratoire de recherche et d'essais

- APAVE SUD EUROPE
- BRGM
- CEREMA CER ROUEN
- CEREMA IDF
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- CEREMA ROUEN
- E.D.F. CEIDRE-TEGG
- INRAE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- INRAE JOUY EN JOSAS - ANTONY
- INRAE AUVERGNE RHONE ALPES
- FONDASOL
- INSA DE LYON
- IREX
- L.P.C. LUXEMBOURG
- UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Établissement d'enseignement

- INSA DE LYON
- LABORATOIRE 3SR

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre

- E.D.F. CEIDRE TEGG
- EGIS GEOTECHNIQUE
- S.N.C.F. RESEAU
- SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- VEOLIA RVD FRANCE
- VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

Syndicat professionnel

- IREX
- USIRF

Divers

- ASQUAL
- ATALUS
- GEOLOGIK ENVIRONNEMENT

STATUTS & RÈGLEMENT

Statuts

Titre I - Objet et composition.....	p70
Titre II - Administration et fonctionnement.....	p71
Titre III - Ressources de l'association.....	p75
Titre IV - Dissolution ou fusion.....	p75
Titre V - Dispositions transitoires.....	p75

Règlement intérieur

Titre I - Fonctionnement de l'Association.....	p76
Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.	p79
Titre III - Code de déontologie.....	p81

Titre I - Objet et composition

Article 1 - Forme de l'Association

L'Association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

L'Association a pour dénomination : « Comité Français des Géosynthétiques » (CFG).

Article 3 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 4 - Siège social

Le siège social de l'Association est fixé :
9 rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON.

Il pourra à toute époque être transféré dans une autre localité en France, par décision du Conseil d'Administration qui devra être validée par la prochaine Assemblée Générale.

Article 5 - But

L'Association a pour but de :

1. Rassembler dans un même groupe les personnes physiques et morales intéressées au développement des Géosynthétiques (Géotextiles, Géomembranes et produits apparentés) en tous domaines, notamment au titre de leur production et de leur diffusion, de la conception et de l'étude des ouvrages comportant ces types de produits, de leur prescription, de leur mise en œuvre, de la recherche ou de la formation s'y rapportant ;
2. Informer les membres de l'Association et toutes les personnes intéressées sur la documentation technique, la normalisation, les méthodes d'étude des ouvrages et de mise en œuvre, les procédés de fabrication et les propriétés des géosynthétiques ;
3. Promouvoir les applications des géosynthétiques par tout moyen, notamment par la publication de fiches, notices, guides, recommandations, répertoires, montages audiovisuels, logiciels, l'organisation de manifestations, colloques, tables rondes, le montage de stages de formation, la participation des représentants de l'Association à toute manifestation ou activité pouvant aider à la réalisation des buts de l'Association ;
4. Inciter aux recherches dans le domaine des géosynthétiques ;
5. Constituer le « Chapitre français de la Société Internationale des Géosynthétiques » (IGS) (French Chapter of the International Geosynthetic Society, IGS).

Article 6 - Composition

L'Association se compose de personnes physiques et morales admises par le Conseil d'Administration en raison de leurs compétences ou de l'intérêt qu'elles portent aux géosynthétiques. Ces personnes physiques ou morales ont leur activité sur le territoire français ou dans un pays n'ayant pas de Chapitre de l'IGS.

Les membres de l'Association sont rattachés à quatre Collèges.

• Collège 1

Personnes morales, qui sont aussi « Corporate Members » de l'IGS.

• Collège 2

Personnes physiques dont l'employeur n'est pas, par principe, commercial (administration, université, ...). Ces personnes physiques représentent leurs organismes et sont désignées par eux.

• Collège 3

Personnes physiques travaillant au sein de sociétés commerciales. Ces personnes physiques représentent leurs sociétés et sont désignées par elles.

• Collège 4

Personnes physiques qui n'ont pas de liens avec un organisme ou une société (par exemple : retraités, étudiants, personnes changeant d'activités).

Les organismes ou sociétés des Collèges 1, 2 et 3 peuvent avoir un nombre quelconque de représentants, parmi lesquels sont désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant. Les membres du collège 4 n'ont pas de suppléant.

Article 7 - Adhésion

Pour être membre de l'Association, il convient d'adresser par écrit une demande au Président de l'Association. Le Président soumet les demandes au Conseil d'Administration, qui statue par décision souveraine et non motivée, prise à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des votes. Chaque adhérent est redevable d'une cotisation annuelle due pour toute année commencée, payable dans les trois mois à compter de la réception de l'appel de cotisation.

Article 8 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1. La démission adressée par écrit au Président et enregistrée par le Conseil d'Administration ;
2. La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, par exemple le non-respect des statuts ou infraction au règlement intérieur ; dans le cas du motif grave, la radiation ne pourra être prononcée qu'après convocation de l'intéressé qui pourra fournir ses explications ;
3. Pour une personne physique des Collèges 1 à 3, son départ de l'organisme ou de la société qui l'avait désigné comme son représentant.

Titre II - Administration et fonctionnement

Article 9 - Organes de l'Association

L'administration et le fonctionnement de l'Association sont assurés par les quatre organes suivants :

- l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'Administration,
- le Bureau,
- le Comité scientifique.

Article 10 - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres visés à l'article 6, ayant réglé leur cotisation au plus tard le jour de l'Assemblée.

Peuvent également assister aux Assemblées Générales, mais seulement avec voix consultative et avec l'accord du Bureau, les personnes physiques non membres de l'Association participant aux groupes de travail, commissions, etc.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration envoyée par lettre simple ou courrier électronique.

Elle délibère seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour préparé par le Conseil d'Administration, ainsi que sur les questions retenues par le Conseil d'Administration dont l'inscription a été proposée par écrit au Président ou au Secrétaire Général, par un membre huit jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Au moins une fois par an, l'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Président et au Trésorier, vote le budget de l'exercice suivant, à la majorité simple. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des Administrateurs.

Sur la demande du Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins un quart des adhérents, l'Assemblée Générale peut être réunie après un délai d'un mois en séance extraordinaire pour régler des questions importantes ou urgentes.

Le droit de vote aux Assemblées Générales appartient aux personnes morales du Collège 1, aux organismes ou sociétés qui désignent les personnes physiques des Collèges 2 et 3 et aux membres du collège 4. Chacune de ces personnes morales, organismes ou sociétés et chaque membre du collège 4 dispose d'une voix pour les votes.

Ce droit de vote est exercé par les représentants, titulaires ou suppléants, des organismes ou entreprises des Collèges 1, 2 ou 3, ou par toute autre personne inscrite au CFG qu'ils ont dûment mandatée.

Le quorum se juge par rapport aux droits de vote.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent atteindre le quorum d'un tiers au moins des membres ayant le droit de vote, présents ou représentés.

Les délégations de pouvoirs sont admises en faveur d'un membre de l'Association disposant du droit de vote, sans référence aux Collèges, mais à raison de deux délégations au maximum par membre. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf celles qui touchent à la modification des statuts et du règlement intérieur, pour lesquelles la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés est nécessaire. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée vote à main levée ou par scrutin secret. Le scrutin secret est obligatoirement utilisé pour les votes concernant les questions de personnes, et en particulier l'élection des Administrateurs. Pour tous les autres votes, il peut être demandé par le quart des membres présents.

Article 11 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 administrateurs élus (au maximum) et du président sortant.

Le nombre de représentants par collège est le suivant :

Collège 1 : 3	Collège 3 : 6
Collège 2 : 6	Collège 4 : 1

Les 15 administrateurs issus des Collèges 1, 2 et 3 sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour trois ans. Les administrateurs sont éligibles dans la limite de deux mandats consécutifs. Ils peuvent se représenter après une période d'inéligibilité de 3 ans. Ces 15 représentants des Collèges 1, 2 et 3 sont renouvelés par 1/3 tous les ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le nom des représentants des Collèges 1, 2 et 3 sortants aux deux premiers renouvellements partiels sera tiré au sort.

L'administrateur représentant le Collège 4 est élu au scrutin secret pour 1 an par l'Assemblée Générale. Il est rééligible dans la limite de six ans.

Les membres élus du collège 1 désignent leur représentant au conseil et peuvent le remplacer en cours de mandat. Les membres élus des Collèges 2 et 3 sont les personnes physiques représentant leur organisme ou société au moment du vote. En cas de perte de la qualité de membre de l'association (article 8), leur poste est déclaré vacant.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres en respectant les appartenances aux Collèges. Les nouveaux administrateurs, qui sont les premiers sur les listes de candidats non élus aux dernières élections, entrent en fonction aussitôt. Les pouvoirs de chacun de ces administrateurs prennent fin à l'élection suivante, au cours de laquelle une élection sera organisée pour la fin du mandat correspondant.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande écrite du tiers au moins de ses membres.

Chaque administrateur dispose d'une voix.

Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'Association, avec ou sans hypothèque.

Il autorise toutes transactions, toutes mainlevées d'hypothèques, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toutes délégations de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Le Conseil d'administration peut inviter à ses réunions des membres non élus de l'Association, sans droit de vote. Le président du Comité scientifique est invité permanent aux réunions du Conseil d'administration.

Article 12 - Bureau

Lors de sa première réunion après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, le Conseil d'Administration choisit un Bureau composé d'un Président, d'un premier et d'un second Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général et d'un Secrétaire Général adjoint, d'un Trésorier et d'un Trésorier adjoint.

Le président et les vice-présidents sont élus parmi les administrateurs, au scrutin secret.

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint ainsi que le Trésorier et le Trésorier adjoint sont choisis par le Conseil d'Administration au sein du conseil d'administration ou à défaut parmi les membres de l'Association. Ils assistent aux réunions du Conseil.

Tous les membres du Bureau sont désignés pour une année. Ils sont rééligibles. Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration. À cet effet, le Président et le Trésorier ont qualité, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toucher toutes sommes dues à l'Association, payer celles qu'elle doit et donner quittance ou décharge.

À l'égard des tiers, la justification de la qualité de Président ou de Trésorier d'Association résulte valablement d'une attestation signée par deux membres du Bureau.

Le Bureau est commun à l'Assemblée et au Conseil.

Article 13 - Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de membres de l'Association, désignés par le Conseil d'administration. Il est chargé d'assurer la programmation et le contrôle des manifestations scientifiques et techniques organisées par l'Association. Il contrôle l'application du code de déontologie adopté par l'Association lors de ces réunions.

Le Président du Comité scientifique est désigné par le Conseil d'administration. Il assiste aux réunions du Conseil d'administration sans droit de vote.

Article 14 - Gestion

Le Président a qualité pour représenter l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le premier Vice-Président, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien ou par tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions des Assemblées et du Conseil d'Administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il assure l'exécution des formalités prescrites par la loi et le décret de 1901. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Secrétaire Général adjoint.

Le Trésorier est chargé de la gestion de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du Président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur la gestion. Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tous comptes de dépôts ou comptes courants. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tous chèques et ordres de virement pour le fonctionnement des comptes. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Trésorier Adjoint.

Article 15 - Langue officielle

Lors des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale, la langue officielle est la langue française.

Article 16 - Relation avec l'IGS (International Geosynthetics Society)

Les personnes physiques membres de l'Association sont membres physiques de l'IGS.

Les personnes morales membres de l'Association sont « Corporate Members » de l'IGS ; les personnes morales peuvent inscrire des personnes physiques à l'IGS selon les conditions IGS, à leurs frais.

Les cotisations à l'IGS des personnes physiques adhérentes à l'Association sont payées par le Trésorier du CFG ; celles des personnes morales sont payées selon les instructions de l'IGS.

Article 17 - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Titre III - Ressources de l'Association

Article 18 - Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- les cotisations versées par les membres, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Administration selon les dispositions du règlement intérieur ;
- les intérêts et revenus de biens et valeurs appartenant à l'Association,
- les subventions et toutes les autres ressources qui pourraient être acquises à la suite d'opérations réalisées en conformité avec les statuts.

Les adhérents de l'Association s'engagent à payer chaque année les cotisations nécessaires pour couvrir les charges pendant ladite année, fixées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée Générale.

La cotisation d'un membre démissionnaire est acquise pour l'exercice en cours.

Titre IV - Dissolution ou fusion

Article 19 - Modalités de décision

L'Association ne peut être dissoute ou fusionnée que par une Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, avec une majorité nécessaire des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Article 20 - Mise en œuvre de la décision

En cas de dissolution ou de fusion, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle décide de l'emploi des fonds pouvant rester en caisse, sans que jamais la répartition ne puisse se faire entre les membres de l'Association.

Les biens de l'Association sont dévolus, conformément aux directives de l'Assemblée, à une ou plusieurs organisations poursuivent des buts en conformité avec ceux de l'Association.

Titre V - Dispositions transitoires

La modification des règles d'éligibilité au Conseil d'Administration est applicable à partir du 1^{er} janvier 2021.

Statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 8 octobre 2020

Règlement intérieur du CFG votés en Assemblée Générale Extraordinaire le 8 OCTOBRE 2020

Titre I - Fonctionnement de l'Association

1.1 - Adhésion

La demande d'adhésion au CFG doit comporter le numéro du Collège désiré. Le Conseil d'Administration statue sur l'adhésion du membre, ainsi que sur son Collège. La lettre de demande d'adhésion adressée au Président doit être envoyée au secrétariat du CFG.

Le Collège 2 a vocation à accueillir les représentants d'organismes tels que les administrations, universités, EPST, services départementaux, collectivités territoriales, associations savantes, etc.

Le Collège 3 a vocation à accueillir les représentants de sociétés à but commercial, privées ou publiques, tels que les producteurs, distributeurs, entreprises de T.P., entreprises de pose, bureaux d'étude, bureaux de contrôle, entreprises nationales, EPIC, sociétés d'économie mixte, sociétés d'aménagement, associations professionnelles, etc.

1.2 - Statut particulier des membres du Collège 1

Les personnes morales qui font partie du Collège 1 ont des relations directes avec l'IGS, dont elles sont « Corporate Members ». Ces membres du Collège 1 s'engagent à faire connaître au CFG les évolutions de leur situation. En cas de démission de leur statut de Corporate Members de l'IGS ils perdent le droit d'être inscrits au Collège 1 mais peuvent demander leur admission dans les Collèges 2 et 3.

Les membres du Collège 1 doivent indiquer au CFG les noms de leurs représentants qui exercent le droit de vote aux Assemblées Générales. En cas de changement du représentant titulaire, le nouveau représentant reprend le siège éventuel de son prédécesseur au sein du Conseil d'Administration. Toutefois, si son prédécesseur était de plus membre du Bureau de l'Association, il ne reprend pas ses fonctions au sein du Bureau. La procédure de gestion des vacances au sein du bureau est alors mise en œuvre.

1.3 - Statut particulier des membres des Collèges 2 et 3

- Les membres des Collèges 2 et 3 sont désignés par leur employeur, qui peut nommer autant de représentants qu'il le désire. Parmi ces représentants, l'organisme ou société désigne un titulaire et un suppléant qui exercent le droit de vote à l'Assemblée Générale. Seul le représentant titulaire peut être élu au Conseil d'Administration.

Lorsqu'un représentant d'un organisme ou d'une société quitte cet organisme ou société, ou démissionne du CFG, il perd la qualité de membre du CFG et toutes les fonctions électives qu'il occupait. S'il s'agit d'un représentant titulaire, l'organisme ou société doit notifier au CFG le nom de son remplaçant. Ce dernier ne remplace pas son prédécesseur dans ses fonctions électives.

- Une personne physique membre du Collège 2 ou 3 qui quitte son emploi perd sa qualité de membre du CFG et ses fonctions électives. Elle peut demander à être réadmise sans délais au CFG comme représentant d'un autre organisme ou société dans le Collège 2 ou 3, ou bien comme membre du Collège 4.

1.4 - Élection du Conseil d'Administration

Un appel à candidature est envoyé par le secrétariat à tous les membres du CFG deux mois avant l'Assemblée Générale avec la composition actuelle du Conseil d'Administration et la liste des sièges à pourvoir. Les candidatures sont envoyées au Président et au Secrétaire Général au moins un mois avant l'élection par courrier, télécopie ou courrier électronique.

Sont éligibles au Conseil d'Administration, les personnes morales membres du Collège 1, les représentants titulaires d'organismes ou sociétés inscrits aux Collèges 2 et 3, et les membres du Collège 4, sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation.

1.5 - Vacance au Conseil d'Administration

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant d'un membre du Collège 1, le nouveau représentant titulaire de la personne morale membre du Conseil remplace son prédécesseur au Conseil d'Administration, mais ne le remplace pas au Bureau. Si la vacance est due à la démission de la personne morale, le membre du même Collège non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente prend sa place comme administrateur, mais pas au Bureau, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant des Collèges 2 ou 3, le membre du même Collège, non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente, prend la place laissée libre au Conseil, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de démission du Président l'intérim est assuré par le 1er vice-président jusqu'aux nouvelles élections du Bureau. En cas de démission du trésorier ou du secrétaire général le trésorier adjoint et respectivement le Secrétaire Général adjoint assure l'intérim jusqu'aux nouvelles élections. En cas de démission du trésorier adjoint ou du secrétaire général adjoint le Conseil désigne un administrateur ou à défaut un membre de l'association pour assurer l'intérim jusqu'aux nouvelles élections.

1.6 - Remplacement temporaire d'un membre du Conseil d'Administration

- Les administrateurs des Collèges 1, 2 et 3 peuvent se faire remplacer ponctuellement lors d'une séance par leur suppléant. Ils doivent en aviser le Secrétariat du CFG au minimum 24 heures à l'avance.
- L'administrateur du Collège 4 peut se faire remplacer aux réunions par un autre membre du même Collège.

1.7 - Désignation des représentants des groupes de travail du CFG auprès d'organismes extérieurs

Les représentants sont proposés par les groupes de travail. Leur désignation est soumise à l'approbation du Conseil avant notification à l'organisme extérieur.

1.8 - Participation à des réunions de travail internationales, colloques et séminaires

1.8.1 - Participation à des réunions de normalisation

Au sein des Comités Techniques et Groupes de Travail établis, tels que ceux du CEN ou de l'ISO, le CFG soutient la participation à la délégation française de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4, en finançant leurs frais de mission.

Une cellule de veille suit les actualités en matière de normalisation autour des géosynthétiques. Les animateurs de cette cellule de veille normative sont nommés par le Conseil d'Administration. En outre, les animateurs de cette cellule de veille normative proposent en début d'exercice, en lien avec le président et le secrétaire de la Commission française de Normalisation « Géosynthétiques » (CN GSY) du BNTRA, un budget annuel pour les frais de missions prévus pour les membres des Collèges 2 et 4 pour approbation par le Conseil. Dans le principe le CFG financera, s'il y a lieu, les frais de missions des participants à la délégation française dans la limite, pour chaque Groupe de Travail international, de l'animateur et d'un membre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts définis par la Commission française de Normalisation « Géosynthétiques » (CN GSY) du BNTRA à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé aux animateurs de la cellule de veille normative et au Trésorier du CFG. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Sur demande des animateurs de la cellule de veille normative, le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du paragraphe précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant (point 2 du paragraphe précédent),
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

1.8.2 - Participation à d'autres réunions de travail internationales, colloques et séminaires

Le C.F.G. peut subventionner sur demande les actions ponctuelles de participation de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4 à d'autres groupes de travail à l'étranger. L'acceptation et le niveau de soutien sont décidés par le Conseil en fonction de l'intérêt pour le CFG et des possibilités financières, dans la limite d'un animateur et d'un autre membre par groupe de travail.

Le CFG peut soutenir la participation de ses membres (quel que soit le Collège) à des congrès, séminaires, journées techniques à l'étranger sur des sujets présentant un intérêt pour le développement des géosynthétiques. L'acceptation et le niveau de soutien accordé sont décidés par le Conseil.

Quel que soit le type de ces missions aidées par le CFG (participation à des congrès, séminaires, etc.), le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts communs du CFG à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé au Secrétariat et au Trésorier du CFG. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du programme précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant,
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

1.9 - Appui aux recherches sur les géosynthétiques

Le CFG peut subventionner l'exécution de programmes de recherche concernant les géosynthétiques et leurs applications. Les demandes sont analysées par le Conseil d'Administration et les financements inscrits au budget du CFG pour l'année suivante.

Une convention est établie entre le CFG et le bénéficiaire de la convention.

1.10 - Déontologie

Le code de déontologie du CFG constitue le Titre 3 du présent règlement.

En particulier l'utilisation du logo du CFG ou d'une mention de type « membre du CFG » est prohibée dans les documents génériques tels que papier à en-tête, cartes de visite, fiches commerciales ou techniques, étiquettes, enveloppes, etc.

1.11 - Cotisation annuelle

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au CFG ainsi que l'adhésion à l'IGS de deux personnes physiques par organisme ou société (pour les Collèges 2 et 3) et des membres du Collège 4. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration pour l'année suivante et soumis par le Trésorier à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes. Pour les organismes ou sociétés désirant avoir plus de deux représentants, le CFG inscrit les représentants supplémentaires au prix de la seule cotisation reversée à l'IGS.

1.12 - Cotisations à l'IGS

Les cotisations à l'IGS des Corporate Members sont payées directement à l'IGS.

1.13 - Modalités de vote des assemblées générales et du conseil d'administration

Les votes des assemblées générales peuvent être effectués :

- par des bulletins de vote envoyés par voie postale ou remis en réunion pour l'élection des membres du conseil d'administration ;
- par des bulletins de vote envoyés par voie postale ou remis en réunion, par vote électronique ou par vote à main levée pour les autres votes.

Les votes de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumis à un quorum d'un tiers du nombre de membres. En cas d'échec du premier vote par défaut de quorum, une nouvelle assemblée générale extraordinaire est convoquée et le nouveau vote est effectué sans condition de quorum.

Les votes du conseil d'administration sont soumis à une obligation de quorum. Le quorum est fixé à 50 % du nombre de membres du conseil.

Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.

2.1 - Objectifs des groupes de travail du C.F.G.

Les groupes de travail ont pour mission de formaliser et diffuser les connaissances acquises sur un thème relatif à l'utilisation des géosynthétiques, par la rédaction et la publication de documents, supports ou recommandations techniques ou scientifiques.

2.2 - Organisation et fonctionnement

Chaque groupe de travail du CFG est mandaté par le Conseil d'Administration, qui définit le champ couvert par le groupe de travail, la nature de sa production et la durée souhaitable de son travail et confie son animation à un membre du CFG.

La participation aux travaux des groupes de travail est basée sur le bénévolat. Elle est ouverte à tous les membres du CFG, qui s'engagent à participer activement aux travaux. Elle peut être élargie à des experts extérieurs sur proposition de l'animateur du groupe, qui doit recueillir l'accord du Bureau sur cet élargissement. L'animateur d'un groupe de travail doit informer régulièrement le Secrétariat du CFG des dates et lieux des réunions de son groupe, qui sont communiqués dès réception à l'ensemble des membres du CFG via le site internet. Dans la mesure du possible un calendrier annuel doit être établi.

L'animateur organise à sa convenance, de manière consensuelle, le fonctionnement de son groupe de travail. Il doit favoriser l'expression des idées de chacun des participants et en dégager des conclusions acceptables par tous. Après chaque réunion du groupe de travail, un compte-rendu doit être établi par un membre du groupe de travail, sous le contrôle de l'animateur. Ce compte-rendu sera diffusé aux membres du groupe de travail et au Secrétaire Général du CFG.

Le Bureau du CFG suit les travaux des groupes de travail, vérifie qu'ils appliquent les procédures recommandées par le règlement intérieur et leur fournit l'appui nécessaire.

2.3 - Relecture et validation des productions des groupes de travail

Les documents produits par les groupes de travail ne peuvent être diffusés à l'extérieur de l'Association qu'après avoir été soumis à la procédure de relecture définie ci-après.

La procédure de relecture a pour objectif de permettre à chaque membre du CFG de se prononcer sur le contenu du document. La procédure est mise en œuvre par le Secrétariat du CFG, qui diffuse le projet de document, avec un délai de deux mois à compter de la date de diffusion pour faire des remarques. Seules les remarques formulées par écrit sont prises en compte. Un document récapitulant les observations des relecteurs est établi par le groupe de travail pour préparer une ou plusieurs réunions de dépouillement de ces observations. Tous les membres du CFG ayant formulé des remarques écrites sont invités à la réunion de dépouillement avec les participants habituels du groupe de travail. Toutes les remarques, acceptées ou non, doivent recevoir une réponse explicite qui sera notifiée dans le compte-rendu de la réunion.

Une fois la procédure de relecture menée à son terme, l'animateur du groupe de travail transmet le document fini au Secrétariat du CFG pour son examen par le Conseil d'Administration. Ce dernier approuve le document et décide de ses modalités de diffusion, ou, demande qu'il fasse encore l'objet de révisions. L'animateur du groupe de travail est tenu informé des décisions du Conseil d'Administration.

2.4 - Quelques règles pratiques

Chaque participant à un groupe de travail dispose d'un droit d'expression et d'un devoir d'écoute équivalent à celui des autres.

En cas de discordance sur un sujet technique (définition d'un seuil d'acceptation sur une valeur quantifiable, etc.) la mise aux voix (vote) n'est pas toujours une solution satisfaisante. Il peut être opportun de :

- redéfinir l'objectif recherché,
- redéfinir la méthode d'analyse,
- vérifier si l'acquis scientifique et/ou les retours d'expérience sont suffisants et cohérents,
- envisager un complément d'information.

Au sein d'un groupe de travail il est toujours possible de s'inspirer d'un document existant disponible, issu par exemple d'un groupe d'utilisateurs ou d'un groupe de producteurs. Ce document devra ensuite être discuté et amendé par l'ensemble du groupe.

Des propositions peuvent être faites par le groupe de travail pour améliorer la connaissance scientifique et technique sur le sujet dont il traite (essais, bibliographie, travaux de recherche).

2.5 - Procédure d'arbitrage

En cas de situation de blocage d'un groupe de travail, le Conseil d'Administration peut de sa propre initiative ou sur demande de l'animateur du groupe de travail décider de l'application de la procédure d'arbitrage suivante.

« L'animateur, les membres du Bureau chargés des relations avec les groupes de travail, les Administrateurs du Collège 2 et les membres du groupe de travail appartenant au Collège 2 seront mandatés pour proposer une solution capable de débloquer la situation. Les éléments ou documents établis par les participants issus du Collège 2 seront repris sans modification par le groupe de travail pour l'établissement du document final. Ce dernier suivra ensuite la procédure normale décrite dans la section 2.3 du présent règlement intérieur. Le Conseil se prononcera par vote à la majorité simple sur la validation du document. »

La procédure d'arbitrage ne peut donner lieu à aucun recours.

Titre III - Code de déontologie

Ce code d'application volontaire reflète le souhait du CFG que ses membres aient en toutes circonstances un comportement déontologique exemplaire. Il reprend le code de déontologie (Code of Ethics) adopté par la Société Internationale des Géosynthétiques (IGS) en 1997.

1. - Principes généraux

1.1 - Chaque membre du CFG convient que les objectifs de l'association incluent de :

- Rassembler, évaluer et diffuser les connaissances sur tous les sujets concernant les géosynthétiques et produits apparentés et les technologies connexes ;
- Fournir, par l'organisation de réunions et par la publication de leurs actes, un moyen de communication et de compréhension entre les concepteurs, les fabricants et les utilisateurs de géosynthétiques et plus particulièrement encourager la coopération des communautés des fabricants de géosynthétiques et du génie civil ;
- Favoriser le progrès des connaissances sur les géosynthétiques et leurs applications ;
- Encourager l'harmonisation des méthodes d'essais, des équipements d'essai et des critères relatifs aux géosynthétiques.

1.2 - Tous les membres du CFG ont l'obligation et la responsabilité de poursuivre les objectifs de l'association et de respecter les normes les plus élevées en termes de déontologie, d'honneur professionnel et de conduite professionnelle.

2. - Relations des membres avec le public

2.1 - Chaque membre du CFG évitera et découragera toute utilisation d'arguments fallacieux et toute participation à des opérations malsaines.

2.2 - Un membre du CFG ne participera pas sciemment à la publication de rapports ou documents contribuant à des opérations malsaines ou illégitimes.

2.3 - Un membre du CFG n'exprimera pas d'avis professionnels ou de recommandations sans être aussi complètement informé que possible des raisons pour lesquelles cet avis ou cette recommandation est désiré. Le degré d'exhaustivité de l'information sur laquelle l'avis ou la recommandation est fondé(e) sera déclaré clairement.

- 2.4 - Un membre représentant le CFG ou présentant des documents professionnels dans les congrès du CFG et les manifestations associées, évitera toute promotion commerciale explicite de sa société ou de ses produits.
- 2.5 - Un membre du CFG ne donnera pas sciemment des avis faux ou des informations fausses.

3. - Relations des membres avec leurs employeurs et leurs clients

- 3.1 - Un membre du CFG protégera, autant qu'il est possible, l'intérêt de son employeur ou de son client si cet intérêt est conforme à la loi et à ses engagements professionnels et à sa déontologie. Un membre du CFG conseillera à son employeur ou à son client de coopérer avec d'autres producteurs, experts et spécialistes chaque fois que cela pourra mieux servir les intérêts de cet employeur ou de ce client.
- 3.2 - Un membre du CFG qui constate que ses obligations envers son employeur ou client sont en conflit avec ses obligations envers le CFG ou sa déontologie essaiera de faire corriger cette situation.
- 3.3 - Un membre du CFG travaillant pour un client n'acceptera pas, sans le consentement de ce client, d'être engagé par un autre client si les intérêts des deux clients sont en conflit.
- 3.4 - Un membre du CFG ne divulguera pas d'informations fournies en confiance et n'emploiera, directement ou indirectement, aucune information provenant de son employeur ou de son client d'une façon qui violerait la confiance de l'employeur ou du client.

4. - Rapports entre les membres

- 4.1 - Un membre du CFG ne doit pas chercher à salir la réputation d'un autre membre fausement ou avec malveillance.
- 4.2 - Tout membre du CFG donnera librement crédit pour le travail effectué par d'autres, s'abstiendra de tout plagiat dans ses communications orales et écrites, et n'acceptera pas sciemment un crédit légitimement dû à d'autres.
- 4.3 - Un membre du CFG doit demander une compensation juste pour son travail, sans concurrencer les autres de façon malhonnête.
- 4.4 - Les membres du CFG doivent essayer de coopérer avec les autres membres de la profession et encourager la diffusion des connaissances techniques dans des conditions conformes au code de déontologie.

5. - Obligations envers le CFG

- 5.1 - Tout membre du CFG soutiendra ce code de déontologie par le précepte et par l'exemple et encouragera les autres membres à faire de même.
- 5.2 - Tout membre qui viole sciemment le code de déontologie peut faire l'objet de sanctions de la part du Conseil du CFG. En cas de violation importante du code de déontologie, ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'association. L'exclusion doit être décidée formellement par le conseil. Les membres dont l'exclusion est envisagée ont la possibilité de réagir par écrit ou de se présenter devant le conseil avant que celui-ci ne prenne sa décision.

PAGES JAUNES

Bureaux des Associations.....	p84
Liste des normes applicables au 1 ^{er} janvier 2016	p85
Liste des normes françaises en ISO.....	p85
Liste des normes françaises EN.....	p87
Liste des normes françaises géotextiles et produits apparentés.....	p90
Géomembranes	p91
Géosynthétiques bentonitiques.....	p92
Adresses utiles.....	p93
Liste des annonceurs.....	p96

Bureaux des Associations

AFAG

Association Française des Appicateurs de Géomembranes

C/o EUROVIA ÉTANCHÉITÉ - 175 avenue des Frères Lumière - 69730 GENAY - Site : www.asso.afag.fr

L'AFAG regroupe des entreprises désireuses de promouvoir la qualité de leurs prestations concernant le choix des géomembranes et des géosynthétiques associés, ainsi que leur mise en œuvre destinés à l'étanchéité d'ouvrages hydrauliques.

Dans ce cadre, elle a participé à la mise en place de la certification ASQUAL "Soudage" et à "Responsabilité de chantier" et continue de travailler à son déploiement et à ses évolutions, au sein du Comité Technique qu'elle a la charge de présider.

Au titre des produits, elle participe également au Comité Technique "Géomembranes".

Président

Vincent MICOLLIER
Tél. : 04 78 32 16 46
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

Vice Président

Aurélio FERNANDEZ
e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com
Port. : 06 79 89 81 22

Secrétaire

Jacques SAINTOT
e-mail : ja5tot@gmail.com
Port. : 06 79 36 49 90

AFPGA

Association Française des Producteurs de Géotextiles et Produits Apparentés

9, rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON

L'AFPGA regroupe un nombre important de producteurs et ses principaux buts sont :

- contribuer à la certification géotextiles et produits apparentés (désignation de 4 représentants et un titulaire au Comité Technique de l'Asqual).
- représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Président

Patrick FAVAND
e-mail : p.favand@tencategeo.com
Tél. : 01 34 23 53 63
Fax : 01 34 23 53 64

Vice Président

Sébastien VERBRUGGHE
e-mail : sebastien.verbrugghe@lowandbonar.com
Tél. : 01 57 63 67 40
Fax : 01 57 63 67 45

Secrétaire

Carl FESTRÉ
e-mail : carl.festre@dupont.com
Tél. : +32 (0) 476 233 782

Trésorier

Sylvie LANGLOIS
e-mail : sm@fibertex.com
Tél. : 01 39 95 95 20

Bureaux des Associations

APRODEG

Association des Producteurs de Géomembranes

24, rue de Clichy - 75009 PARIS - Tél. : 01 44 01 16 14 - e-mail : info@aprodeg.org

L'APRODEG regroupe les producteurs de géomembranes, quelque soit le mode de fabrication (PE / PP / PVC / BITUMINEUX / EPDM).

Les buts de l'association sont de promouvoir les géomembranes, de représenter la profession auprès des administrations, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, de développer la qualité.

À ce titre, l'APRODEG a été moteur dans les travaux de certification en collaboration étroite avec le CFG et les applicateurs, et, travaille à son évolution permanente.

Président

Paul GUINARD
e-mail : pguinard@soprema.fr
Tél. : 03 88 79 84 00

Trésorier

Pascal FRISON
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Tél. : 05 49 56 45 15

Secrétaire

Bernat AMAT
e-mail : amatbernat@fbpe.be
Tél. : (00) 32 2 711 52 71

Liste des normes « Géosynthétiques » Publiées au 31 décembre 2020

1 - NORMES NF EN ISO

• NF EN ISO 9862 (août 2005)

Géosynthétiques - Échantillonnage et préparation des éprouvettes.

• NF EN ISO 9863-1 (octobre 2016)

Géosynthétiques - Détermination de l'épaisseur à des pressions spécifiées. Partie 1 : couches individuelles.

• NF EN ISO 9864 (octobre 2005)

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la masse surfacique des géotextiles et produits apparentés.

• NF EN ISO 10318-1 (mai 2015)

Géosynthétiques - Partie 1: Termes et définitions.

• NF EN ISO 10318-2 (mai 2015)

Géosynthétiques - Partie 2: Symboles et pictogrammes.

- **NF EN ISO 10319 (juillet 2015)**

Géosynthétiques - Essai de traction des bandes larges.

- **NF EN ISO 10320 (avril 2019)**

Géotextiles et produits apparentés - Identification sur site.

- **NF EN ISO 10321 (août 2008)**

Géosynthétiques - Essai de traction pour joints/coutures par la méthode de la bande large.

- **NF EN ISO 10722 (décembre 2019)**

Géosynthétiques - Mode opératoire d'essai pour évaluer l'endommagement mécanique sous charge répétée - Endommagement causé par des matériaux granulaires.

- **NF EN ISO 10769 (juillet 2011)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de l'absorption d'eau par la bentonite.

- **NF EN ISO 10772 (2013-01)**

Géotextiles - Méthode d'essai pour la détermination du comportement en filtration des géotextiles en régime d'écoulement turbulent.

- **NF EN ISO 10773 (juillet 2011)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la perméabilité aux gaz.

- **NF EN ISO 10776 (2012-11)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau, perpendiculairement au plan et sous contrainte.

- **NF EN ISO 11058 (juin 2019)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau, normalement au plan, sans contrainte mécanique.

- **NF EN ISO 12236 (décembre 2006)**

Géosynthétiques - Essai de poinçonnement statique (essai CBR).

- **NF EN ISO 12956 (janvier 2020)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'ouverture de filtration caractéristique.

- **NF EN ISO 12957-1 (décembre 2018)**

Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 1 : essai de cisaillement direct.

- **NF EN ISO 12957-2 (septembre 2005)**

Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 2 : essais sur plan incliné.

- **NF EN ISO 12958-1 (novembre 2020)**

Partie 1 : essai index. Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la capacité de débit dans leur plan.

- **NF EN ISO 12960 (2020-06)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthodes d'essai sélectives pour la détermination de la résistance aux liquides acides et alcalins.

- **NF EN ISO 13426-1 (décembre 2018)**

Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes. Partie 1 : géosynthétiques alvéolaires.

- **NF EN ISO 13426-2 (octobre 2005)**

Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes. Partie 2 : géocomposites.

- **NF EN ISO 13427 (février 2015)**

Géosynthétiques - Simulation de l'endommagement par abrasion (essai du bloc glissant).

- **NF EN ISO 13428 (septembre 2005)**

Géosynthétiques - Détermination de l'efficacité de protection d'un géosynthétique contre l'effet d'un impact.

- **NF EN ISO 13431 (novembre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination du comportement au fluage en traction et de la rupture au fluage en traction.

- **NF EN ISO 13433 (janvier 2007)**

Géosynthétiques - Essai de perforation dynamique (essai par chute d'un cône).

- **NF EN ISO 13437 (2019-09)**

Géosynthétiques - Installation et prélèvement d'échantillons sur le terrain pour l'évaluation de la durabilité.

- **NF EN ISO 13438 (décembre 2018)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode de détermination de la résistance à l'oxydation.

- **NF EN ISO 25619-1 (février 2009)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 1 : propriétés de fluage en compression.

- **NF EN ISO 25619-2 (septembre 2015)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 2 : détermination du comportement à la compression à court terme.

- **ISO/TR 20432+AC1 (novembre 2008)**

Lignes directrices pour la détermination de la résistance à long terme des géosynthétiques pour le renforcement du sol.

2 - NORMES NF EN

- **NF EN 12224 (mars 2002)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques.

- **NF EN 12225 (2020-11)**

Géosynthétiques - Méthode pour la détermination de la résistance microbiologique par un essai d'enfouissement dans le sol.

- **NF EN 12226 (avril 2012)**

Géosynthétiques - Essais généraux pour l'évaluation après les essais de durabilité.

- **NF EN 12447 (juin 2003)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'hydrolyse dans l'eau.

- **NF EN 13249 (avril 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des routes et autres zones de circulation (à l'exclusion des voies ferrées et des couches de roulement).

- **NF EN 13250 (mai 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des voies ferrées.

- **NF EN 13251 (mai 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les travaux de terrassement, fondations et structures de soutènement.

- **NF EN 13252 (février 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les systèmes de drainage.

- **NF EN 13253 (mars 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages de lutte contre l'érosion (protection côtière et revêtement de berge).

- **NF EN 13254 (février 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de réservoirs et de barrages.

- **NF EN 13255 (mars 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de canaux.

- **NF EN 13256 (décembre 2016)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de tunnels et de structures souterraines.

- **NF EN 13257 (décembre 2016)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages d'enfouissement des déchets solides.

- **NF EN 13265 (avril 2017)**

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les projets de confinement de déchets liquides.

- **NF EN 13361 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des réservoirs et des barrages.

- **NF EN 13362 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des canaux.

- **NF EN 13491 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation comme barrière aux fluides dans la construction des tunnels et structures souterraines associées.

- **NF EN 13492 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire.

- **NF EN 13493 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides.

- **NF EN 13562 (octobre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance à la pénétration d'eau (essai sous pression hydrostatique).

- **NF EN 13719 (juin 2016)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'efficacité de protection à long terme des géotextiles en contact avec les barrières géosynthétiques.

- **NF EN 13738 (août 2005)**

Géotextiles et produits apparentés aux géotextiles - Détermination de la résistance à l'arrachement du sol.

- **NF EN 14150 (juin 2019)**

Géomembranes - Détermination de la perméabilité aux liquides.

- **NF EN 14151 (décembre 2010)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance à l'éclatement.

- **NF EN 14196 (avril 2016)**

Géosynthétiques - Méthodes d'essai pour la détermination de la masse surfacique des barrières géosynthétiques argileuses.

- **NF EN 14414 (novembre 2004)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai sélective permettant de déterminer la résistance chimique pour l'utilisation dans les centres de stockage de déchets.

- **NF EN 14415 (janvier 2005)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la lixiviation.

- **NF EN 14574 (juillet 2015)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance au poinçonnement pyramidal de géosynthétiques sur support.

- **NF EN 14575 (octobre 2005)**

Géomembranes - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'oxydation.

- **NF EN 14576 (novembre 2005)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance des géomembranes polymériques à la fissuration sous contrainte environnementale.

- **NF EN 15381 (décembre 2008)***

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les chaussées et couches de roulement en enrobés.

- **NF EN 15382 (mars 2018)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport.

- **NF EN 16416 (novembre 2013)**

Barrières géosynthétiques argileuses - Détermination de l'indice eau par analyse en flux - Méthode au perméamètre à paroi flexible de charge constante.

- **NF EN 16993 (2018-03)**

Géosynthétiques et géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des bassins de retenue, enceintes de confinement secondaire (au-dessus et au-dessous du sol) et autres applications de confinement pour les produits chimiques, les eaux polluées et les liquides produits.

- **NF EN 16994 (2018-03)**

Géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de structures souterraines (hors tunnels et structures associées).

- **NF EN 17323 (2020-05)**

Géosynthétiques - Géosynthétiques bentonitiques - Détermination des propriétés en traction des géomembranes polymériques.

- **FD CEN / TS 14416 (mai 2014)**

Géomembranes et géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la pénétration des racines.

- **XP CEN / TS 14417 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles humidification/dessiccation sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques.

- **XP CEN / TS 14418 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles gel/dégel sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques.

3 - NORMES NF

Normes Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés

- **NF G 00001 (septembre 1985)**

Textiles - Dictionnaire des termes normalisés

➔ Modifié par : NF G00-001/A1

- **NF G 38019 (décembre 1988)**

Textiles - Articles à usages industriels - Essais des géotextiles - Détermination de la résistance au poinçonnement

- **NF G 38021-2 (décembre 1995)**

Géotextiles - Détermination des caractéristiques en souplesse - Partie 2 : approche tridimensionnelle.

- **NF G 38060 (octobre 2013)**

Textiles - Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Mise en œuvre - Contrôle des géotextiles et produits apparentés.

- **NF G 38061 (décembre 2017)**

Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Systèmes de drainage et de filtration - Dimensionnement et éléments de conception

- **G 38063 (février 1993)**

Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Utilisation des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles.

- **NF G 38064 (mai 2016)**

Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Murs inclinés et talus raidis en sols renforcés par nappes géosynthétiques - Justification du dimensionnement et éléments de conception

- **NF G 38067 (mai 2017)**

Géosynthétiques - Géotextiles et produits apparentés - Stabilisation d'une couche de sol mince sur pente - Justification du dimensionnement et éléments de conception

- **XP G 38-065 (2020-09) Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés**

Renforcement de la base des remblais sur zones à risques d'effondrement - Justification du dimensionnement et éléments de conception.

Normes géomembranes

- **NF P 84500 (avril 2013)**

Géomembranes - Terminologie

➔ Complète : NF EN ISO 10318

- **NF P 84501 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination des caractéristiques en traction

- **NF P 84502-1 (février 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 1 : détermination des caractéristiques en traction-cisaillement.

- **NF P 84502-2 (août 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 2 : détermination de la résistance en traction-pelage.

- **NF P84506 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement dynamique - Cas d'un support rigide - Méthode du pendule.

- **NF P 84507 (septembre 1996)**

Essais des géomembranes - Détermination de la résistance au poinçonnement statique des géomembranes et des dispositifs d'étanchéité par géomembranes - Cas du poinçon cylindrique sans support.

- **NF P 84509 (décembre 1994)**

Géomembranes - Comportement dans l'eau - Essai accéléré et essai à long terme - Examen gravimétrique.

- **NF P 84510 (avril 2002)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au percement par granulats sur support rigide

- **XP P 84523 (octobre 2008)**

Géomembranes - Dispositifs d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement sous charge hydrostatique

Normes géosynthétiques bentonitiques

- **NF P 84700 (avril 2019)**

Géosynthétiques bentonitiques - Généralités – Définitions

- **NF P 84703 (août 2020)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la capacité de gonflement de l'argile dans les géosynthétiques bentonitiques

- **NF 84705 (avril 2019)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination à l'oedoperméamètre des caractéristiques de gonflement, flux et perméabilité des géosynthétiques bentonitiques (GSB) - Essai de caractérisation et essai de performance.

- **NF P 84706 (avril 2019)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination du débit de liquide par unité de longueur de recouvrement

- **XP P 84708 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Quantification de la capacité d'auto-cicatrisation

AUTRES DOCUMENTS faisant référence aux géotextiles

- **NF P 94270 (octobre 2020)**

Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Remblais renforcés et massifs en sol cloué

- **EN 15237 (mai 2007)**

Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Drains verticaux

La liste des normes françaises du domaine géotechnique au 31 décembre 2020 est consultable sur le site du C.F.G. :
www.cfg.asso.fr

** normes harmonisées (marquage CE)

*** normes de dimensionnement

Adresses utiles

— ADEME

27, rue Louis Vicat
75737 PARIS
Tél. : 01 47 65 20 00
Fax : 01 46 45 52 36

— AFAG

Président : M. MICOLLIER
C/o EUROVIA ETANCHEITE
175 avenue des Frères Lumière
69730 GENAY
Tél : 06 35 17 04 99

— AFNOR

11, rue Francis de Pressensé
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 41 62 80 00

— AFPGA

9, rue du Gué
92500 RUEIL MALMAISON
Mr le Président
Tél. : 01 41 96 91 41

— AFTES

c/o SNCF
17, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
Tél. : 01 53 42 94 69
Fax : 01 53 42 08 20

— APRODEG

24, rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : 01 44 01 16 14
Président : M. GUINARD
e-mail : info@aprodeg.org

— ASQUAL

14, rue des Reculettes
75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29

— BNTRA

c/o CEREMA
110, rue de Paris
BP 214
77487 PROVINS
Tél. : 01 60 52 30 59

— CEREMA - Siège

25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30

— CEREMA - ITM

(infra de transport, matériaux)
110, rue de Paris
77171 Sourdon
Tél. : 01 60 52 33 61

— CEREMA - CENTRE-EST

• **CEREMA Autun**
Boulevard de l'Industrie
B.P. 141 - 71405 AUTUN Cedex
Tél. : 03 85 86 67 67

• **CEREMA Bron**

25, avenue François Mitterrand Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30

• **CEREMA Clermont-Ferrand**

8/10, rue Bernard Palissy
Zone Industrielle du Brézet - B.P. 11
63014 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél. : 04 73 42 10 10
Fax : 04 73 42 10 01

— CEREMA - EST

• **CEREMA Metz**
B.P. 5230
57076 METZ Cedex
Tél. : 03 87 20 43 00

• **CEREMA Nancy**

71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 41 41

• **CEREMA Strasbourg**

11, rue Jean Mentellin - B.P.9
67035 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 77 46 00

— CEREMA - ILE-DE-FRANCE

- **CEREMA Trappes**
12, rue Teisserenc de Bort
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 82 12 34

— CEREMA - MÉDITERRANÉE

- **CEREMA Aix-en-Provence**
Pôle d'activités d'Aix-les-Milles
30, rue Albert Einstein - B.P. 37000
13791 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 24 76 76
- **CEREMA Nice**
Agence Sophia Antipolis
500 route des Lucioles
CS 80125 VALBONNE
06903 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

— CEREMA - HAUTS DE FRANCE

- **CEREMA Lille**
42 bis, rue Marais-Sequedin B.P.99
59482 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 48 49 49
- **CEREMA Saint-Quentin**
151, rue de Paris
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. : 03 23 06 18 00
Fax : 03 23 64 11 22

— CEREMA - NORMANDIE CENTRE

- **CEREMA Blois**
11, rue Laplace - B.P. 929
41009 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 55 49 60
- **CEREMA Rouen + CECP + CER**
Chemin de la Poudrière - B.P. 245
76121 LE GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 81 00
Fax : 02 35 68 92 00

— CEREMA - OUEST

- **CEREMA Angers**
23, avenue de l'Amiral Chauvin - B.P.69
49136 LES-PONTS-DE-CÉ Cedex
Tél. : 02 41 79 13 00
- **CEREMA Nantes**
B.P. 46223
44262 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 12 80 00
- **CEREMA Saint-Brieuc**
5, rue Jules Vallès
22015 SAINT-BRIEUC Cedex
Tél. : 02 96 78 93 00

— CEREMA - SUD-OUEST

- **CEREMA Bordeaux**
24, rue Carton - B.P. 58
33019 BORDEAUX
- **CEREMA Saint-Médard-en-Jalles**
2, rue Pierre Ramond
33165 SAINT-MÉDARD-EN- JALLES Cedex
Tél. : 05 56 70 66 33
- **CEREMA Toulouse**
1, avenue du Colonel Roche
Complexe Scientifique de Rangueil
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 25 97 97

— CETU

- 25, avenue François Mitterrand
Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 34 00
Fax : 04 72 14 34 30

— CSTB

- 4, avenue Recteur Poincaré
75016 PARIS
Tél. : 01 40 50 28 28
Fax : 01 45 25 61 51

— FNTP

- 3, rue de Béri
75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 31 44
Fax : 01 45 61 04 47

— IGS

- International Geosynthetics
1934 Commerce Ln - Ste.4
JUPITER, FL 33458 - USA
Tél. : +1 561 768 9489

— Université Gustave Eiffel

- **Paris**
14-20, boulevard Newton
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex
Tél. : 01 81 66 81 31
- **Nantes**
Centre de Nantes
Route de Bouaye - B.P. 4129
44341 BOUGUENAIS Cedex
Tél. : 02 40 84 58 00
- **Marne-La-Vallée**
Laboratoire des Matériaux et des Structures du
Génie Civil (LMSGC) Unité Mixte de Recherche
LCPC/CNRS (UMR 113)
Cité Descartes
2, allée Képler
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 01 40 43 50 00
Fax : 01 40 43 54 50

— INRAE

- **Antony**
1, rue Pierre Gilles de Gennes
CS 10030 - 92761 ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 61 21
Fax : 01 40 96 62 70
- **Bordeaux**
50, avenue de Verdun Gazinet
33612 CESTAS Cedex
Tél. : 05 57 89 08 00
Fax : 05 57 89 08 01
- **Rennes**
17, avenue de Cucillé
CS 64427
35044 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 28 15 15
Fax : 02 99 33 29 59
- **Aix-en-Provence**
Le Tholonet - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 66 99 10
Fax : 04 42 66 88 65
- **Grenoble**
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie - B.P. 76
38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
Tél. : 04 76 76 27 27
Fax : 04 76 51 38 03

LISTE DES ANNONCEURS

■ AFAG	p65
■ AFITEXINOV	p42
■ AFPGA	p35
■ AGRU ENVIRONNEMENT	p45
■ APRODEG	p25
■ ASQUAL	p7
■ COLETANCHE AXTER.....	p23
■ D.G.O.	p19
■ DIP TECHNOLOGIES	p46
■ DUPONT DE NEMOURS	p49
■ FIBERTEX	p21
■ FIRESTONE	p50
■ H2O environnement	p53
■ HUESKER	p54
■ NAUE APPLICATIONS	p57
■ RENOLIT	p58
■ SIPLAST BMI	p41
■ SODAF GEO	p33
■ SOL SOLUTION	p15
■ TENCATE GEOSYNTHETICS	p31
■ TERAGEOS	p60
■ VIGANO PAVITEX	p62
■ WSP	p17